COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

RECUEIL DES ARRÊTS,
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

DEMANDE EN REVISION DE L'ARRÊT DU 11 SEPTEMBRE 1992 EN L'AFFAIRE DU *DIFFÉREND FRONTALIER TERRESTRE, INSULAIRE ET MARITIME (EL SALVADOR/HONDURAS; NICARAGUA (intervenant))*

(EL SALVADOR c. HONDURAS)

ARRÊT DU 18 DÉCEMBRE 2003

2003

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

REPORTS OF JUDGMENTS,
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

APPLICATION FOR REVISION OF THE JUDGMENT OF 11 SEPTEMBER 1992 IN THE CASE CONCERNING THE *LAND, ISLAND AND MARITIME FRONTIER DISPUTE (EL SALVADOR/HONDURAS: NICARAGUA intervening)*

(EL SALVADOR *v.* HONDURAS)

JUDGMENT OF 18 DECEMBER 2003

Mode officiel de citation :

Demande en revision de l'arrêt du 11 septembre 1992 en l'affaire du Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant)) *(El Salvador c. Honduras), arrêt,*
C.I.J. Recueil 2003, p. 392

Official citation :

Application for Revision of the Judgment of 11 September 1992 in the Case concerning the Land, Island and Maritime Frontier Dispute (El Salvador/ Honduras; Nicaragua intervening) *(El Salvador v. Honduras), Judgment,*
I.C.J. Reports 2003, p. 392

ISSN 0074-4441
ISBN 92-1-070985-3

N° de vente : 877
Sales number

18 DÉCEMBRE 2003

ARRÊT

DEMANDE EN REVISION DE L'ARRÊT
DU 11 SEPTEMBRE 1992 EN L'AFFAIRE
DU *DIFFEREND FRONTALIER TERRESTRE, INSULAIRE*
ET MARITIME (EL SALVADOR/HONDURAS;
NICARAGUA (intervenant))

(EL SALVADOR c. HONDURAS)

APPLICATION FOR REVISION
OF THE JUDGMENT OF 11 SEPTEMBER 1992 IN THE CASE
CONCERNING THE *LAND, ISLAND AND MARITIME*
FRONTIER DISPUTE (EL SALVADOR/HONDURAS;
NICARAGUA intervening)

(EL SALVADOR v. HONDURAS)

18 DECEMBER 2003

JUDGMENT

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ANNÉE 2003

2003
1e décembre
Rôle général
n° 127

18 décembre 2003

DEMANDE EN REVISION DE L'ARRÊT DU 11 SEPTEMBRE 1992 EN L'AFFAIRE DU *DIFFÉREND FRONTALIER TERRESTRE, INSULAIRE ET MARITIME (EL SALVADOR/HONDURAS; NICARAGUA (intervenant))*

(EL SALVADOR c. HONDURAS)

Article 61 du Statut — Demande en revision — Possibilité pour la Cour de subordonner à tout moment l'ouverture de la procédure en revision à l'exécution préalable de l'arrêt dont la revision est sollicitée — Absence de rôle joué par le consentement des parties quant à la recevabilité d'une demande en revision.

*Faits nouveaux allégués par El Salvador en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras fixée dans l'arrêt de la Chambre du 11 septembre 1992; avulsion de la rivière Goascorán; découverte d'une nouvelle copie de la « Carta Esférica » et du compte rendu de l'expédition d'*El Activo *de 1794 — Base juridique de la décision de la Chambre dans l'affaire originelle — Absence d'influence décisive des faits nouveaux allégués sur l'arrêt de 1992 — Nul besoin de rechercher si les autres conditions de recevabilité prévues à l'article 61 du Statut sont remplies — Irrecevabilité de la requête.*

ARRÊT

Présents: M. Guillaume, *président de la Chambre*; MM. Ruzik, Buergenthal, *juges*; MM. Torres Bernárdez, Paolillo, *juges ad hoc*; M. Couvreur, *greffier*.

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

YEAR 2003

2003
18 December
General List
No. 127

18 December 2003

APPLICATION FOR REVISION OF THE JUDGMENT OF 11 SEPTEMBER 1992 IN THE CASE CONCERNING THE *LAND, ISLAND AND MARITIME FRONTIER DISPUTE (EL SALVADOR/HONDURAS: NICARAGUA intervening)*

(EL SALVADOR *v.* HONDURAS)

Article 61 of the Statute — Application for revision — Possibility for the Court at any time to require previous compliance with the terms of the judgment whose revision is sought, before it admits proceedings in revision — No role played by the consent of the parties as to admissibility of an application for revision.

New facts alleged by El Salvador in respect of the sixth sector of the land boundary between El Salvador and Honduras established in the Chamber's Judgment of 11 September 1992: avulsion of the river Goascorán; discovery of a further copy of the "Carta Esférica" and of the report of the El Activo *expedition in 1794 — Legal basis of the Chamber's decision in the original case — Alleged new facts not decisive factors in respect of the 1992 Judgment — No need to ascertain whether the other conditions laid down in Article 61 of the Statute are satisfied — Inadmissibility of the Application.*

JUDGMENT

Present: *Judge* GUILLAUME, *President of the Chamber*; *Judges* REZEK, BUERGENTHAL; *Judges ad hoc* TORRES BERNÁRDEZ, PAOLILLO; *Registrar* COUVREUR.

En l'affaire de la demande en revision de l'arrêt du 11 septembre 1992,

entre

la République d'El Salvador,

représentée par

M. Gabriel Mauricio Gutiérrez Castro,

comme agent;

S. Exc. M^me^ Maria Eugenia Brizuela de Ávila, ministre des affaires étrangères,

S. Exc. M. Rafael Zaldivar Brizuela, ambassadeur d'El Salvador auprès des organisations internationales ayant leur siège à La Haye,

comme coagents;

M. Agustin Vásquez Gómez,

comme agent adjoint;

M. Antonio Remiro Brotóns, professeur de droit international à l'Université autonome de Madrid,

M. Maurice Mendelson, Q.C., professeur émérite de droit international à l'Université de Londres,

comme conseils et avocats;

M. Mauricio Alfredo Clará,

M. Domingo E. Acevedo,

comme conseils;

M^me^ Beatriz Borja de Miguel,

M^me^ Patricia Kennedy,

M^me^ Ana Mogorrón Huerta,

comme conseillers;

M. César Martinez,

M^me^ Lilian Overdick,

M^me^ Cecilia Montoya de Guardado,

comme assistants,

et

la République du Honduras,

représentée par

S. Exc. M. Carlos López Contreras, ancien ministre des affaires étrangères,

comme agent;

S. Exc. M. Julio Rendón Barnica, ambassadeur du Honduras aux Pays-Bas,

comme coagent;

M. Pierre-Marie Dupuy, professeur de droit international à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas) et à l'Institut universitaire européen de Florence,

M. Luis Ignacio Sánchez Rodríguez, professeur de droit international à l'Université Complutense de Madrid,

M. Philippe Sands, Q.C., professeur de droit à l'University College de Londres,

In the case concerning the Application for revision of the Judgment of 11 September 1992,

between

the Republic of El Salvador,

represented by

Mr. Gabriel Mauricio Gutiérrez Castro,

as Agent;

H.E. Ms Maria Eugenia Brizuela de Ávila, Minister for Foreign Affairs,

H.E. Mr. Rafael Zaldívar Brizuela, Ambassador of El Salvador to the International Organizations in The Hague,

as Co-Agents;

Mr. Agustín Vásquez Gómez,

as Deputy Agent;

Mr. Antonio Remiro Brotóns, Professor of International Law, Universidad Autónoma de Madrid,
Mr. Maurice Mendelson, Q.C., Professor Emeritus of International Law, University of London,

as Counsel and Advocates;

Mr. Mauricio Alfredo Clará,
Mr. Domingo E. Acevedo,

as Counsel;

Ms Beatriz Borja de Miguel,
Ms Patricia Kennedy,
Ms Ana Mogorrón Huerta,

as Advisers;

Mr. César Martínez,
Ms Lilian Overdiek,
Ms Cecilia Montoya de Guardado,

as Assistants,

and

the Republic of Honduras,

represented by

H.E. Mr. Carlos López Contreras, former Minister for Foreign Affairs,

as Agent;

H.E. Mr. Julio Rendón Barnica, Ambassador of Honduras to the Netherlands,

as Co-Agent;

Mr. Pierre-Marie Dupuy, Professor of International Law, Université de Paris II (Panthéon-Assas) and Institut universitaire européen de Florence,
Mr. Luis Ignacio Sánchez Rodríguez, Professor of International Law, Universidad Complutense de Madrid,
Mr. Philippe Sands, Q.C., Professor of Law, University College London,

M. Carlos Jiménez Piernas, professeur de droit international à l'Université d'Alcalá, Madrid,
M. Richard Meese, avocat à la cour d'appel de Paris,

comme conseils et avocats;

S. Exc. M. Aníbal Quiñónez Abarca, ministre adjoint des affaires étrangères,
S. Exc. M. Policarpo Callejas, ambassadeur, conseiller au ministère des affaires étrangères,
M. Miguel Tosta Appel, président de la section nationale hondurienne de la commission de démarcation El Salvador-Honduras,

comme conseils,

LA CHAMBRE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE constituée pour connaître de l'affaire susmentionnée,

ainsi composée,

après délibéré en chambre du conseil,

rend l'arrêt suivant:

1. Le 10 septembre 2002, la République d'El Salvador (dénommée ci-après «El Salvador») a déposé au Greffe de la Cour une requête introductive d'instance datée du même jour, par laquelle, se référant à l'article 61 du Statut de la Cour et aux articles 99 et 100 de son Règlement, elle a saisi la Cour d'une demande en revision de l'arrêt rendu le 11 septembre 1992 par la Chambre chargée de connaître de l'affaire du *Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))* (*C.I.J. Recueil 1992*, p. 351).

2. Conformément au paragraphe 2 de l'article 40 du Statut, le greffier a communiqué, le 10 septembre 2002, une copie certifiée conforme de la requête à la République du Honduras (dénommée ci-après le «Honduras»). Une copie de la requête a également été communiquée pour information à la République du Nicaragua, cet Etat ayant été autorisé à intervenir dans l'instance originelle en application de l'article 62 du Statut. Conformément au paragraphe 3 de l'article 40 du Statut, tous les Etats admis à ester devant la Cour ont été informés de la requête.

3. Dans sa requête, El Salvador, se référant au paragraphe 1 de l'article 100 du Règlement, a prié la Cour «de constituer une chambre appelée à connaître de la demande en revision de l'arrêt en tenant compte des dispositions arrêtées d'un commun accord par El Salvador et le Honduras dans le compromis du 24 mai 1986».

4. Les Parties, dûment consultées par le président de la Cour le 6 novembre 2002, ont fait savoir qu'elles souhaitaient la formation d'une nouvelle chambre de cinq membres, dont deux juges *ad hoc* à désigner par elles, conformément au paragraphe 3 de l'article 31 du Statut. Par lettre du 7 novembre 2002, l'agent d'El Salvador a notifié à la Cour la désignation par son gouvernement de S. Exc. M. Felipe H. Paolillo pour siéger en qualité de juge *ad hoc*; et par lettre du 18 novembre 2002, l'agent du Honduras a notifié à la Cour la désignation par son gouvernement de M. Santiago Torres Bernárdez pour siéger en qualité de juge *ad hoc*.

5. Par ordonnance du 27 novembre 2002, la Cour, agissant en vertu de l'article 26, paragraphe 2, de son Statut et de l'article 17 de son Règlement, a décidé d'accéder à la demande des Parties tendant à ce qu'une chambre spéciale soit constituée pour connaître de l'affaire; elle a déclaré que, le 26 novembre 2002,

Mr. Carlos Jiménez Piernas, Professor of International Law, Universidad de Alcalá, Madrid,
Mr. Richard Meese, avocat à la cour d'appel de Paris,

as Counsel and Advocates;

H.E. Mr. Aníbal Quiñónez Abarca, Deputy Minister for Foreign Affairs,
H.E. Mr. Policarpo Callejas, Ambassador, Adviser to the Ministry of Foreign Affairs,
Mr. Miguel Tosta Appel, Chairman of the Honduran National Section of the El Salvador-Honduras Demarcation Commission,

as Counsel,

THE CHAMBER OF THE INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE formed to deal with the above-mentioned case,

composed as above,

after deliberation,

delivers the following Judgment:

1. On 10 September 2002 the Republic of El Salvador (hereinafter "El Salvador") filed in the Registry of the Court an Application instituting proceedings dated the same day, whereby, citing Article 61 of the Statute and Articles 99 and 100 of the Rules of Court, it submitted a request to the Court for revision of the Judgment delivered on 11 September 1992 by the Chamber of the Court formed to deal with the case concerning the *Land, Island and Maritime Frontier Dispute (El Salvador/Honduras: Nicaragua intervening)* (*I.C.J. Reports 1992*, p. 351).

2. Pursuant to Article 40, paragraph 2, of the Statute, the Registrar communicated a certified copy of the Application to the Republic of Honduras (hereinafter "Honduras") on 10 September 2002. A copy of the Application was also communicated to the Republic of Nicaragua for information purposes, since that State had been authorized, pursuant to Article 62 of the Statute, to intervene in the original proceedings. In accordance with Article 40, paragraph 3, of the Statute, all States entitled to appear before the Court were notified of the Application.

3. In its Application, El Salvador, citing Article 100, paragraph 1, of the Rules of Court, requested the Court "To proceed to form the Chamber that will hear the application for revision of the Judgment, bearing in mind the terms that El Salvador and Honduras agreed upon in the Special Agreement of 24 May 1986."

4. The Parties, duly consulted by the President of the Court on 6 November 2002, expressed their wish for the formation of a new Chamber of five members, of whom two would be judges *ad hoc* to be chosen by them pursuant to Article 31, paragraph 3, of the Statute. By a letter of 7 November 2002 the Agent of El Salvador informed the Court that his Government had chosen H.E. Mr. Felipe H. Paolillo to sit as judge *ad hoc*; and by a letter of 18 November 2002 the Agent of Honduras informed the Court that his Government had chosen Mr. Santiago Torres Bernárdez to sit as judge *ad hoc*.

5. By an Order of 27 November 2002 the Court, acting pursuant to Article 26, paragraph 2, of the Statute and Article 17 of the Rules of Court, decided to accede to the request of the Parties that a special Chamber be formed to deal with the case; it declared that, at an election held on 26 November 2002,

M. Guillaume, président, et MM. Rezek et Buergenthal, juges, avaient été élus pour former, avec les juges *ad hoc* susmentionnés, la Chambre qui serait saisie de l'affaire, et qu'en conséquence ladite Chambre, ainsi composée, avait été dûment constituée en vertu de cette ordonnance. Conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement, il est revenu à M. Guillaume, qui assurait les fonctions de président de la Cour au moment de la constitution de la Chambre, de présider la Chambre.

6. Par la même ordonnance, la Cour, conformément aux articles 92, paragraphe 2, et 99, paragraphe 2, de son Règlement, a fixé au 1er avril 2003 la date d'expiration du délai pour le dépôt des observations écrites du Honduras sur la recevabilité de la requête, la suite de la procédure étant réservée.

7. Le 1er avril 2003, dans le délai qui lui avait été prescrit, le Honduras a déposé au Greffe ses observations écrites sur la recevabilité de la requête d'El Salvador.

8. Par lettre du 8 avril 2003, l'agent d'El Salvador, se référant aux observations écrites du Honduras, a fait valoir que celui-ci avait soumis des documents nouveaux et des arguments y relatifs, qui appelaient une réponse de la part d'El Salvador, accompagnée de la documentation nécessaire, et a demandé à cette fin que son gouvernement puisse présenter des documents nouveaux. Par lettre du 24 avril 2003, le coagent du Honduras s'est opposé à cette demande. A la suite d'une réunion tenue par le président de la Chambre avec les agents des Parties le 28 avril 2003, la Chambre a décidé que le dépôt de pièces écrites additionnelles n'était pas nécessaire en l'espèce, que la procédure écrite était en conséquence close et que, si El Salvador désirait présenter des documents nouveaux, sa demande serait par suite examinée selon la procédure prévue à l'article 56 du Règlement. Le greffier a porté cette décision à la connaissance des Parties par lettres du 8 mai 2003.

9. Par lettre du 23 juin 2003, El Salvador a sollicité l'autorisation de produire des documents nouveaux en application des dispositions de l'article 56 du Règlement. Ces documents, déposés au Greffe le même jour, ont été communiqués au Honduras, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 1 du même article. Par lettre du 10 juillet 2003, le Honduras a informé la Chambre qu'il s'opposait à la production de ces documents. El Salvador et le Honduras ont été autorisés à présenter de nouvelles observations sur la question, ce qu'ils ont fait, respectivement, par lettre du 17 juillet 2003 et par lettre du 24 juillet 2003. Après avoir pris connaissance des vues ainsi exprimées par les Parties, la Chambre a décidé, conformément au paragraphe 2 de l'article 56 du Règlement, de n'autoriser la production que de certains des documents déposés par El Salvador. La Chambre a en outre constaté qu'un nouveau document joint aux observations soumises par le Honduras le 10 juillet 2003 ne pouvait être produit qu'en vertu de cette même disposition du Règlement, et a décidé de ne pas en autoriser la production. Par lettres du 29 juillet 2003, le greffier adjoint a porté ces décisions à la connaissance des Parties, qui ont été informées que le Honduras, conformément au paragraphe 3 de l'article 56, était autorisé à présenter, le 19 août 2003 au plus tard, des observations sur les documents d'El Salvador dont la production avait été permise par la Chambre, et à produire des documents à l'appui de ses observations. Le 19 août 2003, dans le délai ainsi fixé, le Honduras a déposé au Greffe de telles observations, ainsi que quatre documents à l'appui de celles-ci.

10. Conformément au paragraphe 2 de l'article 53 du Règlement, la Chambre, après s'être renseignée auprès des Parties, a décidé de rendre accessibles

President Guillaume and Judges Rezek and Buergenthal had been elected to form a Chamber to deal with the case, together with the above-named judges *ad hoc*, stating further that the said Chamber as so composed had accordingly been duly constituted pursuant to that Order. In accordance with Article 18, paragraph 2, of the Rules of Court, Judge Guillaume, who held the office of President of the Court when the Chamber was formed, was to preside over the Chamber.

6. By the same Order, the Court, acting pursuant to Articles 92, paragraph 2, and 99, paragraph 2, of the Rules of Court, fixed 1 April 2003 as the time-limit for the filing of Written Observations by Honduras on the admissibility of the Application, and reserved the subsequent procedure for further decision.

7. On 1 April 2003, within the time-limit fixed, Honduras filed in the Registry its Written Observations on the admissibility of El Salvador's Application.

8. In a letter of 8 April 2003 the Agent of El Salvador, referring to the Written Observations of Honduras, contended that the latter had submitted new documents with corresponding arguments, and that these required a response from El Salvador, accompanied by the necessary documents, and to that end requested authorization for his Government to submit new documents. In a letter of 24 April 2003 the Co-Agent of Honduras opposed that request. Following a meeting held by the President of the Chamber with the Parties' Agents on 28 April 2003, the Chamber decided that the filing of additional written pleadings was not necessary in the circumstances, that the written proceedings were accordingly closed, and that, if El Salvador wished to submit new documents, its request would then be considered in accordance with the procedure laid down in Article 56 of the Rules of Court. The Registrar advised the Parties of this decision by letters dated 8 May 2003.

9. By a letter of 23 June 2003 El Salvador sought authorization to produce new documents pursuant to Article 56 of the Rules of Court. Those documents, having been filed in the Registry that same day, were transmitted to Honduras in accordance with paragraph 1 of that Article. By a letter of 10 July 2003 Honduras informed the Chamber that it objected to the production of those documents. El Salvador and Honduras were authorized to submit further observations on the matter, which they did by letters of 17 and 24 July 2003 respectively. After examining the views thus expressed by the Parties, the Chamber decided, in accordance with Article 56, paragraph 2, of the Rules of Court, to authorize the production of only some of the documents submitted by El Salvador. The Chamber further noted that a new document attached by Honduras to its Observations of 10 July 2003 was admissible only if authorized pursuant to the same provision of the Rules, and decided not to authorize its production. By letters of 29 July 2003, the Deputy-Registrar informed the Parties of these decisions, advising them that, pursuant to Article 56, paragraph 3, Honduras was authorized to comment by not later than 19 August 2003 on the documents which the Chamber had authorized El Salvador to produce, and to submit documents in support of its comments. On 19 August 2003, within the time-limit thus fixed, Honduras filed its comments in the Registry together with four supporting documents.

10. Pursuant to Article 53, paragraph 2, of the Rules of Court, the Chamber, having ascertained the views of the Parties, decided to make accessible to the

au public, à l'ouverture de la procédure orale, des exemplaires des observations écrites du Honduras sur la recevabilité de la requête d'El Salvador et des documents annexés auxdites observations, ainsi que des documents nouveaux ultérieurement produits par les Parties avec l'accord de la Chambre.

11. Des audiences ont été tenues les 8, 9, 10 et 12 septembre 2003, au cours desquelles ont été entendus en leurs plaidoiries et réponses:

Pour El Salvador: S. Exc. M^me^ María Eugenia Brizuela de Ávila,
M. Maurice Mendelson,
M. Antonio Remiro Brotóns,
M. Gabriel Mauricio Gutiérrez Castro.

Pour le Honduras: S. Exc. M. Carlos López Contreras,
M. Pierre-Marie Dupuy,
M. Carlos Jiménez Piernas,
M. Richard Meese,
M. Luis Ignacio Sánchez Rodríguez,
M. Philippe Sands.

*

12. Dans la requête, les demandes ci-après ont été formulées par El Salvador:

«Pour tous les motifs ci-dessus, la République d'El Salvador prie la Cour:

a) de constituer une chambre appelée à connaître de la demande en revision de l'arrêt en tenant compte des dispositions arrêtées d'un commun accord par El Salvador et le Honduras dans le compromis du 24 mai 1986;

b) de déclarer recevable la demande de la République d'El Salvador au motif qu'il existe des faits nouveaux ayant les caractères qui, aux termes de l'article 61 du Statut de la Cour, donnent ouverture à la revision de l'arrêt; et

c) de procéder, une fois la demande déclarée recevable, à la revision de l'arrêt du 11 septembre 1992 aux fins de déterminer dans un nouvel arrêt la ligne frontière dans le sixième secteur en litige de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras dont le tracé sera le suivant:

«A partir de l'ancienne embouchure de la rivière Goascorán dans le bras de mer connu sous le nom d'Estero La Cutú, dont les coordonnées sont 13° 22′ 00″ de latitude nord et 87° 41′ 25″ de longitude ouest, la frontière suit l'ancien cours de la rivière Goascorán sur une distance de 17 300 mètres jusqu'au lieu-dit Rompición de los Amates, dont les coordonnées sont 13° 26′ 29″ de latitude nord et 87° 43′ 25″ de longitude ouest, et qui est l'endroit où la rivière Goascorán a changé de cours.».»

13. Dans ses observations écrites, la conclusion ci-après a été présentée par le Honduras:

«Au vu des faits et arguments exposés ci-dessus, le Gouvernement de la République du Honduras prie la Chambre de déclarer irrecevable la demande en revision présentée le 10 septembre 2002 par El Salvador.»

public, with effect from the opening of the oral proceedings, copies of Honduras's Written Observations on the admissibility of El Salvador's Application and of the documents annexed to those Observations, together with all new documents subsequently produced by the Parties with the Chamber's authorization.

11. Public sittings were held on 8, 9, 10 and 12 September 2003, at which the Chamber heard the oral arguments and replies of:

For El Salvador: H.E. Ms María Eugenia Brizuela de Ávila,
Mr. Maurice Mendelson,
Mr. Antonio Remiro Brotóns,
Mr. Gabriel Mauricio Gutiérrez Castro.

For Honduras: H.E. Mr. Carlos López Contreras,
Mr. Pierre-Marie Dupuy,
Mr. Carlos Jiménez Piernas,
Mr. Richard Meese,
Mr. Luis Ignacio Sánchez Rodríguez,
Mr. Philippe Sands.

*

12. In its Application, El Salvador made the following requests:

"For all the foregoing reasons, the Republic of El Salvador requests the Court:

(a) To proceed to form the Chamber that will hear the application for revision of the Judgment, bearing in mind the terms that El Salvador and Honduras agreed upon in the Special Agreement of 24 May 1986;

(b) To declare the application of the Republic of El Salvador admissible on the grounds of the existence of new facts of such a character as to lay the case open to revision under Article 61 of the Statute of the Court; and

(c) Once the application is admitted, to proceed to the revision of the Judgment of 11 September 1992, so that a new Judgment will determine the boundary line in the sixth disputed sector of the land frontier between El Salvador and Honduras to be as follows:

'Starting from the old mouth of the Goascorán river in the inlet known as the La Cutú Estuary situated at latitude 13° 22′ 00″ N and longitude 87° 41′ 25″ W, the frontier follows the old course of the Goascorán river for a distance of 17,300 metres as far as the place known as the Rompición de los Amates situated at latitude 13° 26′ 29″ N and longitude 87° 43′ 25″ W, which is where the Goascorán river changed its course.'"

13. In its Written Observations, Honduras made the following submission:

"In view of the facts and arguments presented above, the Government of the Republic of Honduras requests the Chamber to declare inadmissible the Application for revision presented on 10 September 2002 by El Salvador."

14. Dans la procédure orale, les conclusions finales ci-après ont été présentées par les Parties:

Au nom du Gouvernement de la République d'El Salvador,

«La République d'El Salvador prie respectueusement la Chambre, rejetant toutes revendications et conclusions contraires:

1. de dire et juger que la demande de la République d'El Salvador est recevable au motif qu'il existe des faits nouveaux qui, par leur nature, donnent ouverture à la revision de l'arrêt aux termes de l'article 61 du Statut de la Cour; et
2. de procéder, une fois la demande déclarée recevable, à la revision de l'arrêt du 11 septembre 1992 aux fins de déterminer dans un nouvel arrêt la ligne frontière dans le sixième secteur en litige de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras dont le tracé sera le suivant:

«A partir de l'ancienne embouchure de la rivière Goascorán à l'entrée du bras connu sous le nom d'Estero La Cutú, dont les coordonnées sont 13° 22′ 00″ de latitude nord et 87° 41′ 25″ de longitude ouest, la frontière suit l'ancien lit de la rivière Goascorán sur une distance de 17 300 mètres en amont jusqu'au lieu-dit Rompición de Los Amates, dont les coordonnées sont 13° 26′ 29″ de latitude nord et 87° 43′ 25″ de longitude ouest, et qui est l'endroit où la rivière Goascorán a changé de cours.».»

Au nom du Gouvernement de la République du Honduras,

«Au vu des faits et arguments exposés ci-dessus, le Gouvernement de la République du Honduras prie la Chambre de déclarer irrecevable la demande en revision présentée le 10 septembre 2002 par El Salvador.»

* * *

15. Par arrêt du 11 septembre 1992, la Chambre de la Cour chargée de connaître de l'affaire du *Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))* a décidé du tracé de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras dans six secteurs contestés de cette frontière. Par le même arrêt, la Chambre a tranché le différend existant entre les Parties en ce qui concerne la situation juridique de diverses îles dans le golfe de Fonseca et celle des eaux situées tant dans le golfe qu'en dehors du golfe.

16. El Salvador a présenté à la Cour une demande en revision de l'arrêt de 1992 au sujet du sixième secteur de la frontière terrestre situé entre Los Amates et le golfe de Fonseca. Au cours de l'instance originelle, le Honduras avait soutenu que, dans ce secteur, «la frontière sui[vait] le cours actuel de la rivière [Goascorán], qui se jette dans le golfe au nord-ouest des Islas Ramaditas dans la baie de La Unión». De son côté, El Salvador avait affirmé que la frontière était au contraire définie par «un cours antérieur suivi par la rivière et que cet ancien cours, abandonné ensuite par la rivière, [pouvait] être reconstitué et aboutí[ssait] dans le golfe à Estero La Cutú» (arrêt, par. 306). Dans l'arrêt dont la

14. At the oral proceedings, the following final submissions were presented by the Parties:

On behalf of the Government of the Republic of El Salvador,

"The Republic of El Salvador respectfully requests the Chamber, rejecting all contrary claims and submissions to adjudge and declare that:

1. The application of the Republic of El Salvador is admissible based on the existence of new facts of such a nature as to leave the case open to revision, pursuant to Article 61 of the Statute of the Court, and

2. Once the request is admitted that it proceed to a revision of the Judgment of 11 September 1992, so that a new judgment fixes the boundary line in the sixth disputed sector of the land boundary between El Salvador and Honduras as follows:

"Starting at the old mouth of the Goascorán River at the entry point known as the Estero de la Cutú, located at latitude 13 degrees 22 minutes 00 seconds north and longitude 87 degrees 41 minutes 25 seconds west, the border follows the old bed of the Goascorán River for a distance of 17,300 metres up to the place known as Rompición de Los Amates, located at latitude 13 degrees 26 minutes 29 seconds north and longitude 87 degrees 43 minutes 25 seconds west, which is where the Goascorán River changed course.'"

On behalf of the Government of the Republic of Honduras,

"In view of the facts and arguments presented above, the Government of the Republic of Honduras requests the Chamber to declare the inadmissibility of the Application for Revision presented on 10 September 2002 by El Salvador."

* * *

15. By a Judgment of 11 September 1992, the Chamber of the Court formed to deal with the case concerning the *Land, Island and Maritime Frontier Dispute (El Salvador/Honduras: Nicaragua intervening)* decided the course of the land boundary between El Salvador and Honduras in six disputed sectors of that boundary. By the same Judgment the Chamber settled the dispute between the Parties over the legal status of various islands in the Gulf of Fonseca and the legal status of waters in the Gulf and outside it.

16. El Salvador has submitted an Application to the Court for revision of the 1992 Judgment in respect of the sixth sector of the land boundary, lying between Los Amates and the Gulf of Fonseca. During the original proceedings, it was the contention of Honduras that in that sector "the boundary . . . follows the present stream [of the River Goascorán], flowing into the Gulf north-west of the Islas Ramaditas in the Bay of La Unión". El Salvador however claimed that the boundary was defined by "a previous course followed by the river . . . and that this course, since abandoned by the stream, can be traced, and it reaches the Gulf at Estero La Cutú" (Judgment, para. 306). In the Judgment revision of which is

revision est à présent sollicitée, la Chambre, statuant à l'unanimité, a fait droit aux conclusions du Honduras (arrêt, par. 321, 322 et 430).

17. Dans sa demande en revision de l'arrêt de 1992, El Salvador se fonde sur l'article 61 du Statut, selon lequel:

> «1. La revision de l'arrêt ne peut être éventuellement demandée à la Cour qu'en raison de la découverte d'un fait de nature à exercer une influence décisive et qui, avant le prononcé de l'arrêt, était inconnu de la Cour et de la partie qui demande la revision, sans qu'il y ait, de sa part, faute à l'ignorer.
>
> 2. La procédure de revision s'ouvre par un arrêt de la Cour constatant expressément l'existence du fait nouveau, lui reconnaissant les caractères qui donnent ouverture à la revision, et déclarant de ce chef la demande recevable.
>
> 3. La Cour peut subordonner l'ouverture de la procédure en revision à l'exécution préalable de l'arrêt.
>
> 4. La demande en revision devra être formée au plus tard dans le délai de six mois après la découverte du fait nouveau.
>
> 5. Aucune demande de revision ne pourra être formée après l'expiration d'un délai de dix ans à dater de l'arrêt.»

18. Aux termes de l'article 61 du Statut, la procédure en revision s'ouvre par un arrêt de la Cour déclarant la demande recevable pour les motifs envisagés par le Statut; l'article 99 du Règlement de la Cour prévoit expressément une procédure sur le fond au cas où, dans son premier arrêt, la Cour aurait déclaré la demande recevable.

Le Statut et le Règlement de la Cour organisent ainsi une «procédure en deux temps». Dans un premier temps, la procédure relative à la demande en revision d'un arrêt de la Cour doit être «limitée[e] à la question de sa recevabilité» (*Demande en revision et en interprétation de l'arrêt du 24 février 1982 en l'affaire du* Plateau continental (Tunisie/ Jamahiriya arabe libyenne) (*Tunisie c. Jamahiriya arabe libyenne*), *arrêt, C.I.J. Recueil 1985*, p. 197, par. 8 et 10; *Demande en revision de l'arrêt du 11 juillet 1996 en l'affaire relative à l'*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine *c.* Yougoslavie), exceptions préliminaires (*Yougoslavie c. Bosnie-Herzégovine*), *arrêt, C.I.J. Recueil 2003*, p. 11, par. 15).

19. La décision de la présente Chambre doit donc, à ce stade, se limiter à la question de savoir si la requête d'El Salvador satisfait aux conditions prévues par le Statut. Selon l'article 61, ces conditions sont les suivantes:

a) la demande doit être fondée sur la «découverte» d'un «fait»;
b) le fait dont la découverte est invoquée doit être «de nature à exercer une influence décisive»;
c) ce fait doit, avant le prononcé de l'arrêt, avoir été inconnu de la Cour et de la partie qui demande la revision;

now sought, the Chamber unanimously upheld the submissions of Honduras (*Judgment*, paras. 321, 322 and 430).

17. In its Application for revision of the 1992 Judgment, El Salvador relies on Article 61 of the Statute, which provides:

> "1. An application for revision of a judgment may be made only when it is based upon the discovery of some fact of such a nature as to be a decisive factor, which fact was, when the judgment was given, unknown to the Court and also to the party claiming revision, always provided that such ignorance was not due to negligence.
>
> 2. The proceedings for revision shall be opened by a judgment of the Court expressly recording the existence of the new fact, recognizing that it has such a character as to lay the case open to revision, and declaring the application admissible on this ground.
>
> 3. The Court may require previous compliance with the terms of the judgment before it admits proceedings in revision.
>
> 4. The application for revision must be made at latest within six months of the discovery of the new fact.
>
> 5. No application for revision may be made after the lapse of ten years from the date of the judgment."

18. Article 61 provides for revision proceedings to open with a judgment of the Court declaring the application admissible on the grounds contemplated by the Statute; Article 99 of the Rules of Court makes express provision for proceedings on the merits if, in its first judgment, the Court has declared the application admissible.

Thus the Statute and the Rules of Court foresee a "two-stage procedure". The first stage of the procedure for a request for revision of the Court's judgment should be "limited to the question of admissibility of that request" (*Application for Revision and Interpretation of the Judgment of 24 February 1982 in the Case concerning the* Continental Shelf (Tunisia/Libyan Arab Jamahiriya) (*Tunisia* v. *Libyan Arab Jamahiriya*), *Judgment, I.C.J. Reports 1985*, p. 197, paras. 8 and 10; *Application for Revision of the Judgment of 11 July 1996 in the Case concerning* Application of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina v. Yugoslavia), Preliminary Objections (*Yugoslavia* v. *Bosnia and Herzegovina*), *Judgment, I.C.J. Reports 2003*, p. 11, para. 15).

19. Therefore, at this stage, the present Chamber's decision is limited to the question whether El Salvador's request satisfies the conditions contemplated by the Statute. Under Article 61, these conditions are as follows:

(*a*) the application should be based upon the "discovery" of a "fact";
(*b*) the fact the discovery of which is relied on must be "of such a nature as to be a decisive factor";
(*c*) the fact should have been "unknown" to the Court and to the party claiming revision when the judgment was given;

d) il ne doit pas y avoir eu «faute» à ignorer le fait en question; et

e) la demande en revision doit avoir été «formée au plus tard dans le délai de six mois après la découverte du fait nouveau» et avant l'expiration d'un délai de dix ans à dater de l'arrêt.

20. La Chambre observe enfin qu'«une requête en revision ne peut être admise que si chacune des conditions prévues à l'article 61 est remplie. Si l'une d'elles fait défaut, la requête doit être écartée.» (*Demande en revision de l'arrêt du 11 juillet 1996 en l'affaire relative à l'*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie), exceptions préliminaires *(Yougoslavie c. Bosnie-Herzégovine), arrêt, C.I.J. Recueil 2003*, p. 12, par. 17.)

*

21. A titre liminaire, El Salvador semble cependant soutenir qu'il n'y aurait pas lieu pour la Chambre d'examiner si les conditions de l'article 61 du Statut sont remplies. En effet, d'après le demandeur,

> «[l]e Honduras a reconnu implicitement la recevabilité de la requête d'El Salvador lorsque, par lettre datée du 29 octobre 2002, il a fait connaître au président de la Cour sa volonté de demander à celle-ci, conformément au paragraphe 3 de l'article 61 du Statut, de subordonner la recevabilité de la demande en revision à l'exécution préalable de l'arrêt de 1992».

Selon El Salvador, «le pas en arrière effectué par le Honduras dans sa lettre du 24 juillet 2003», par laquelle il décidait de ne pas demander l'exécution préalable de l'arrêt, «ne diminue en rien, voire confirme la reconnaissance de la recevabilité» de la requête. La Chambre est par suite invitée à «dire et juger en conséquence».

22. La Chambre relèvera tout d'abord que, dans sa lettre du 29 octobre 2002, le Honduras avait informé le président de la Cour qu'il «demandera[it] à la Cour de subordonner ... l'ouverture de la procédure en revision à l'exécution préalable de l'arrêt» et que par la suite il «soumettra[it] une demande formelle» à ce sujet. Toutefois, le Honduras n'a jamais présenté une telle demande et, dans ses observations du 24 juillet 2003 (voir paragraphe 9 ci-dessus), il a précisé qu'il avait «décidé, à la réflexion, de ne pas demander à la Chambre l'exécution préalable de l'arrêt». Le comportement du Honduras ne saurait par suite être interprété comme impliquant une acceptation tacite de la demande en revision d'El Salvador.

En outre, le paragraphe 3 de l'article 61 du Statut et le paragraphe 5 de l'article 99 du Règlement donnent à la Cour la possibilité de subordonner à tout moment l'ouverture de la procédure en revision à l'exécution préalable de l'arrêt dont la revision est sollicitée; dès lors et même si le Honduras avait présenté à la Cour une demande d'exécution préalable sans attendre la décision de la Chambre sur la recevabilité de la requête

(*d*) ignorance of this fact must not be "due to negligence"; and
(*e*) the application for revision must be "made at latest within six months of the discovery of the new fact" and before ten years have elapsed from the date of the judgment.

20. The Chamber observes lastly that "an application for revision is admissible only if each of the conditions laid down in Article 61 is satisfied. If any one of them is not met, the application must be dismissed." (*Application for Revision of the Judgment of 11 July 1996 in the Case concerning* Application of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina *v.* Yugoslavia), Preliminary Objections (*Yugoslavia* v. *Bosnia and Herzegovina*), *Judgment, I.C.J. Reports 2003*, p. 12, para. 17.)

*

21. However, El Salvador appears to argue *in limine* that there is no need for the Chamber to consider whether the conditions of Article 61 of the Statute have been satisfied. According to the Applicant,

> "Honduras implicitly acknowledged the admissibility of El Salvador's Application when, by letter dated 29 October 2002, it informed the distinguished President of the Court that, pursuant to Article 61, paragraph 3, of the Statute, it would ask that the Court require previous compliance with the 1992 Judgment as a condition precedent to the admissibility of the Application for revision."

In El Salvador's view, "The back step that Honduras took with its letter of 24 July 2003", by which it decided not to ask for prior compliance with the judgment, "does nothing to diminish [the] acknowledgment [of the admissibility of the Application], and instead serves to confirm it." The Chamber is consequently requested to "adjudge and decide accordingly".

22. The Chamber observes first that, in its letter of 29 October 2002, Honduras informed the President of the Court that it would "request that the Court make the admission of the proceedings in revision conditional on previous compliance with the judgment" and that accordingly it would "submit a formal petition" to that effect. However, Honduras never submitted that request and stated in its observations of 24 July 2003 (see paragraph 9 above) that it had "decided, on reflection, not to ask the Chamber to require prior compliance with the terms of the Judgment". Thus, Honduras's conduct cannot be construed as implying a tacit acceptance of the admissibility of El Salvador's Application for revision.

Further, paragraph 3 of Article 61 of the Statute and paragraph 5 of Article 99 of the Rules of Court afford the Court the possibility at any time to require previous compliance with the terms of the judgment whose revision is sought, before it admits proceedings in revision; accordingly, even if Honduras had submitted a request to the Court to require previous compliance without awaiting the Chamber's decision on the

d'El Salvador, cette demande n'aurait nullement impliqué la reconnaissance de la recevabilité de ladite requête.

Enfin, la Chambre observera qu'en tout état de cause, et quelle que puisse être l'attitude des parties en ce qui concerne la recevabilité d'une demande en revision, il appartient à la Cour, dès lors qu'elle est saisie d'une telle demande, de vérifier si les conditions de recevabilité fixées par l'article 61 du Statut sont remplies. La voie de la revision ne saurait être ouverte du seul consentement des parties; elle l'est uniquement lorsque les conditions de l'article 61 sont réunies.

*

23. Pour bien situer les thèses présentées aujourd'hui par El Salvador, il convient de récapituler dès l'abord une partie des motifs de l'arrêt de 1992, en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre.

El Salvador reconnaissait, devant la Chambre saisie de l'affaire originelle, que la rivière Goascorán avait été adoptée comme limite provinciale à l'époque de la colonisation espagnole. Il exposait cependant que,

> «à partir d'un certain moment, [le Goascorán] a[vait] brusquement changé de cours pour couler à l'endroit où se situe son cours actuel. A partir de là, l'argument de droit d'El Salvador [était] que, lorsqu'une frontière est constituée par le cours d'une rivière et que le cours de celle-ci quitte soudainement l'ancien lit pour un autre, ce phénomène d'«avulsion» ne modifie pas le tracé de la frontière, qui continue de suivre l'ancien cours.» (Par. 308).

Telle aurait été la règle tant en droit colonial espagnol qu'en droit international. Ainsi, selon El Salvador, la frontière entre les deux Etats devait être fixée non sur le cours actuel de la rivière débouchant dans la baie de La Unión, mais sur l'«ancien cours, abandonné ensuite par la rivière», probablement au cours du XVII[e] siècle, et débouchant dans l'Estero La Cutú (par. 306 et 311).

24. Après avoir exposé cette argumentation d'El Salvador, la Chambre, dans son arrêt du 11 septembre 1992, a précisé n'avoir pas «été informée de l'existence de documents établissant un changement aussi brusque du cours de la rivière» (par. 308). Elle a ajouté que, «s'il était démontré à la Chambre que le cours du fleuve était auparavant aussi radicalement différent de ce qu'il est actuellement, on pourrait alors raisonnablement en déduire qu'il y a eu avulsion» (par. 308). La Chambre a cependant observé qu'«[i]l n'exist[ait] aucun élément scientifique prouvant que le cours antérieur du Goascorán était tel qu'il débouchait dans l'Estero La Cutú» ou dans un autre bras de mer avoisinant (par. 309). Elle n'a pas pris parti sur les conséquences d'une avulsion éventuelle, survenue avant ou après 1821, sur les limites provinciales ou sur les frontières interétatiques en droit colonial espagnol ou en droit international.

La Chambre a poursuivi en jugeant «qu'il faut rejeter toute affirmation d'El Salvador selon laquelle la frontière suit un ancien cours que la rivière

admissibility of El Salvador's Application, the request would not have implied recognition of the admissibility of the Application.

Finally, the Chamber notes that, regardless of the parties' views on the admissibility of an application for revision, it is in any event for the Court, when seised of such an application, to ascertain whether the admissibility requirements laid down in Article 61 of the Statute have been met. Revision is not available simply by consent of the parties, but solely when the conditions of Article 61 are met.

*

23. In order properly to understand El Salvador's present contentions, it is necessary to recapitulate at the outset part of the reasoning in the 1992 Judgment in respect of the sixth sector of the land boundary.

El Salvador admitted before the Chamber hearing the original case that the river Goascorán had been adopted as the provincial boundary during the period of Spanish colonization. It argued, however, that

> "at some date [the Goascorán] abruptly changed its course to its present position. On this basis El Salvador's argument of law [was] that where a boundary is formed by the course of a river, and the stream suddenly leaves its old bed and forms a new one, this process of 'avulsion' does not bring about a change in the boundary, which continues to follow the old channel." (Para. 308.)

That was claimed to be the rule under both Spanish colonial law and international law. Thus, according to El Salvador, the boundary between the two States should be established not along the present stream of the river, flowing into the Bay of La Unión, but along the "previous course . . . since abandoned by the stream", probably during the seventeenth century, emptying into the Estero La Cutú (paras. 306 and 311).

24. After setting out this argument by El Salvador, the Chamber stated in its Judgment of 11 September 1992 that "No record of such an abrupt change of course having occurred has been brought to the Chamber's attention" (para. 308). It added: "were the Chamber satisfied that the river's course was earlier so radically different from its present one, then an avulsion might reasonably be inferred" (para. 308). The Chamber observed, however, that: "There is no scientific evidence that the previous course of the Goascorán was such that it debouched in the Estero La Cutú" or in another neighbouring inlet (para. 309). It did not take a position on the consequences that any avulsion, occurring before or after 1821, would have had on provincial boundaries, or boundaries between States, under Spanish colonial law or international law.

The Chamber went on to find that "any claim by El Salvador that the boundary follows an old course of the river abandoned at some time

aurait quitté à un moment quelconque *avant* 1821. Il s'agit là d'une prétention nouvelle et incompatible avec l'historique du différend.» (Par. 312.) Dans cette perspective, la Chambre a notamment relevé qu'à plusieurs reprises, en particulier lors des négociations de Saco entre les deux Etats en 1880, El Salvador avait adopté un comportement excluant toute «revendication ... selon laquelle la frontière de 1821 n'était pas le cours suivi en 1821 par la rivière, mais un cours plus ancien, conservé comme limite provinciale par une disposition du droit colonial» (par. 312).

La Chambre a ensuite examiné «les éléments de preuve qui lui [avaient] été soumis au sujet du cours suivi par le Goascorán en 1821» (par. 313). Elle a notamment étudié une «carte marine (qualifiée de «Carta Esférica») du golfe de Fonseca, établie par le commandant et les navigateurs du brick ou brigantin *El Activo*, qui en 1794, sur instructions du vice-roi du Mexique, a[vait] entrepris l'étude hydrographique du golfe» (par. 314). Elle a noté que sur cette carte l'embouchure du Goascorán était «tout à fait incompatible avec l'ancien cours de la rivière dont parle El Salvador, et à vrai dire avec tout autre cours que le cours actuel» (par. 314). La Chambre a conclu que, «au vu du compte rendu de l'expédition de 1794 et de la «Carta Esférica», on ne [pouvait] guère douter qu'en 1821 le Goascorán coulait déjà là où se trouve son cours actuel» (par. 316).

Enfin, après avoir examiné divers autres arguments d'El Salvador qu'il n'y a pas lieu de rapporter ici, «la Chambre a conclu que la frontière suit le cours actuel du Goascorán» (par. 319) et a précisé le tracé de celle-ci dans l'embouchure du fleuve (par. 320-322).

*

25. Dans sa demande en revision, El Salvador, agissant sur la base de l'article 61 du Statut, se prévaut de faits qu'il considère comme nouveaux au sens de cette disposition; ceux-ci concernent d'une part l'avulsion de la rivière Goascorán et d'autre part la «Carta Esférica» et le compte rendu de l'expédition d'*El Activo* de 1794.

* *

26. El Salvador affirme en premier lieu détenir des éléments de preuve scientifiques, techniques et historiques qui démontreraient que, contrairement à ce qui, selon lui, aurait été jugé par la Chambre, le Goascorán avait dans le passé changé de lit et que ce changement était survenu brutalement, probablement à la suite d'un cyclone qui aurait eu lieu en 1762.

A l'appui de cette allégation, El Salvador soumet à la Chambre un rapport en date du 5 août 2002 intitulé *Geologic, Hydrologic and Historic Aspects of the Goascorán Delta — A Basis for Boundary Determination*. Il produit également une étude qu'il a entreprise en 2002 «afin de retrouver des vestiges du lit initial de la rivière Goascorán et recueillir des renseignements supplémentaires sur le comportement hydrographique de la

before 1821 must be rejected. It is a new claim and inconsistent with the previous history of the dispute." (Para. 312.) In this regard, the Chamber noted *inter alia* that on several occasions, including in particular during the Saco negotiations between the two States in 1880, El Salvador had adopted conduct excluding any "claim . . . that the 1821 boundary was not the 1821 course of the river, but an older course, preserved as provincial boundary by a provision of colonial law" (para. 312).

The Chamber then considered "the evidence made available to it concerning the course of the river Goascorán in 1821" (para. 313). It examined in particular a "chart (described as a 'Carta Esférica') of the Gulf of Fonseca prepared by the captain and navigators of the brig or brigantine *El Activo*, who sailed in 1794, on the instructions of the Viceroy of Mexico, to survey the Gulf" (para. 314). It noted that the mouth of the Goascorán on that chart was "quite inconsistent with the old course of the river alleged by El Salvador, or, indeed, any course other than the present-day one" (para. 314). The Chamber concluded that "the report of the 1794 expedition and the 'Carta Esférica' leave little room for doubt that the river Goascorán in 1821 was already flowing in its present-day course" (para. 316).

Finally, after having examined various other arguments by El Salvador which it is not necessary to repeat here, the Chamber "found that the boundary follows the present course of the Goascorán" (para. 319) and defined the boundary line in the mouth of the river (paras. 320-322).

*

25. In its Application for revision, El Salvador, acting under Article 61 of the Statute, relies on facts which it considers to be new within the meaning of that Article; those facts relate, on the one hand, to the avulsion of the river Goascorán and, on the other, to the "Carta Esferica" and the report of the 1794 *El Activo* expedition.

* *

26. El Salvador first claims to possess scientific, technical and historical evidence showing, contrary to what it understands the decision of the Chamber to have been, that the Goascorán did in the past change its bed, and that the change was abrupt, probably as a result of a cyclone in 1762.

In support of this contention El Salvador submits to the Chamber a report dated 5 August 2002 entitled *Geologic, Hydrologic and Historic Aspects of the Goascorán Delta — A Basis for Boundary Determination*. It also produces a study it conducted in 2002 "to check for the presence of vestiges of the Goascorán's original riverbed and additional information about its hydrographic behaviour". Finally, it refers to various pub-

rivière». Il se réfère enfin à divers ouvrages, et tout particulièrement à la *Geografía de Honduras* d'Ulises Meza Cálix, publiée en 1916, et à la *Monografía del Departamento de Valle*, rédigée sous la direction de Bernardo Galindo y Galindo et publiée en 1934.

27. El Salvador estime que des éléments de preuve peuvent constituer des «faits nouveaux» au sens de l'article 61 du Statut. A cet égard, il s'appuie sur les travaux préparatoires de la disposition du Statut de la Cour permanente de Justice internationale, sur laquelle est calqué l'article 61, qui confirmeraient qu'un document peut être considéré comme un «fait nouveau». Il invoque également une sentence arbitrale rendue les 7 août et 25 septembre 1922 par le Tribunal arbitral mixte franco-allemand dans l'affaire *Heim et Chamant c. Etat allemand*, qui aurait, selon lui, reconnu que des éléments de preuve peuvent constituer «des faits».

El Salvador soutient en outre que les éléments de preuve qu'il avance aujourd'hui permettent d'établir l'existence d'un ancien lit du Goascorán débouchant dans l'Estero La Cutú, ainsi que l'avulsion de la rivière au milieu du XVIII[e] siècle, ou à tout le moins de regarder une telle avulsion comme plausible. Il s'agirait là encore de «faits nouveaux» au sens de l'article 61.

28. Les faits ainsi exposés auraient selon El Salvador un caractère décisif. Il soutient en effet que l'arrêt de 1992 fonde ses considérations et conclusions sur l'exclusion d'une avulsion qui, selon la Chambre, n'a pas été prouvée. Or, cette avulsion ne relèverait plus aujourd'hui de la spéculation. Il s'agirait d'un fait établi qui s'est produit réellement. Compte tenu du droit colonial espagnol, les limites provinciales seraient, en dépit de l'avulsion, restées sans changement jusqu'en 1821. Et El Salvador de conclure que, contrairement à ce qu'a jugé la Chambre en 1992, la frontière née de l'*uti possidetis juris* devrait dès lors suivre ces limites et non le nouveau cours du Goascorán.

29. El Salvador soutient enfin que, compte tenu de toutes les circonstances de l'espèce, en particulier de la «violente guerre civile [qui] ravageait El Salvador pendant presque toute la période entre 1980 et le prononcé du jugement du 11 septembre 1992», il n'y avait pas faute de sa part à ignorer les différents faits nouveaux qu'il avance aujourd'hui en ce qui concerne le cours du Goascorán.

Il expose notamment que les études scientifiques et techniques qu'il produit n'avaient pu être réalisées auparavant, compte tenu tant de l'état des sciences et des techniques en 1992 que de la situation politique prévalant à l'époque dans le sixième secteur de la frontière, et de manière plus générale au Salvador et dans la région. Quant aux publications mentionnées ci-dessus (voir paragraphe 26), El Salvador avance qu'il n'a pu avoir «accès aux documents qui se trouvent dans les archives nationales du Honduras et, malgré tous les efforts qu'[il] a déployés à cette fin, [il] n'a pas pu les trouver dans les archives d'autres Etats auxquelles [il] a eu accès».

30. El Salvador conclut de ce qui précède que, les diverses conditions

lications, including in particular *Geografía de Honduras* by Ulises Meza Cálix, published in 1916, and *Monografía del Departamento de Valle*, prepared under the direction of Bernardo Galindo y Galindo and published in 1934.

27. El Salvador argues that evidence can constitute "new facts" for purposes of Article 61 of the Statute. In this regard it relies on the *travaux préparatoires* of the provision of the Statute of the Permanent Court of International Justice, on which Article 61 is modelled, which are said to confirm that a document can be considered to be a "new fact". It also invokes an arbitral award handed down on 7 August and 25 September 1922 by the Franco-German Mixed Arbitral Tribunal in the *Heim et Chamant c. Etat allemand* case, which, in El Salvador's view, recognized that evidence can constitute "a fact".

El Salvador further contends that the evidence it is now offering establishes the existence of an old bed of the Goascorán debouching in the Estero La Cutú, and the avulsion of the river in the mid-eighteenth century or that, at the very least, it justifies regarding such an avulsion as plausible. These are said to be "new facts" for purposes of Article 61.

28. The facts thus set out are, according to El Salvador, decisive. It maintains that the considerations and conclusions of the 1992 Judgment are founded on the rejection of an avulsion which, in the Chamber's view, had not been proved: that avulsion has ceased to be a matter of conjecture — it is an established fact which actually occurred. On the basis of Spanish colonial law, the provincial boundaries remained unchanged, notwithstanding the avulsion, until 1821. El Salvador concludes that, contrary to what the Chamber held in 1992, the boundary arising from the *uti possidetis juris* should accordingly follow those boundaries and not the new course of the Goascorán.

29. El Salvador finally maintains that, given all the circumstances of the case, in particular the "bitter civil war [which] was raging in El Salvador" "for virtually the whole period between 1980 and the handing down of the Judgment on 11 September 1992", its ignorance of the various new facts which it now advances concerning the course of the Goascorán was not due to negligence.

In particular, it states that the scientific and technical studies it has produced could not have been carried out previously, given both the state of science and technology in 1992, and the political situation prevailing at the time in the sixth sector of the boundary and, generally, in El Salvador and the region. As for the publications mentioned above (see paragraph 26), El Salvador contends that it could not have "access to the documents in Honduras's National Archives and, despite all its efforts, could not locate them in the archives of other States to which it did have access".

30. El Salvador concludes from the foregoing that, as the various con-

fixées par l'article 61 du Statut étant remplies, la demande en revision fondée sur l'avulsion de la rivière Goascorán est recevable.

31. Le Honduras, pour sa part, allègue que, s'agissant de l'application de l'article 61 du Statut, c'est «une jurisprudence bien établie qu'il y a une distinction de nature entre les faits allégués et les preuves avancées pour vérifier leur réalité et que, seule, la découverte des premiers ouvre droit à revision du procès». Il cite à cet égard l'avis consultatif rendu le 4 septembre 1924 par la Cour permanente de Justice internationale au sujet de l'affaire du *Monastère de Saint-Naoum*. Un «fait» ne peut, selon le Honduras, «inclure des éléments de preuve présentés à l'appui d'un argument, d'une affirmation ou d'une allégation». Dès lors, les éléments de preuve présentés par El Salvador ne sauraient ouvrir droit à revision.

Le Honduras ajoute qu'El Salvador n'a pas démontré l'existence d'un fait nouveau qu'il aurait découvert depuis 1992 «attestant que la rivière Goascorán aurait auparavant suivi un lit ancien débouchant dans l'Estero La Cutú ou qu'un processus d'«avulsion» aurait eu lieu, ou qu'il se serait produit à telle ou telle date». En réalité, El Salvador solliciterait «une interprétation nouvelle de faits connus antérieurement» et inviterait la Chambre à opérer une «véritable réformation» de l'arrêt de 1992.

32. Le Honduras soutient en outre que les faits avancés par El Salvador, à les supposer nouveaux et établis, ne sont pas de nature à exercer une influence décisive sur l'arrêt de 1992. En effet, selon le Honduras, «les éléments présentés par El Salvador sur ce sujet sont sans rapport avec la détermination des faits sur laquelle repose la décision» prise alors par la Chambre. Cette décision serait fondée exclusivement sur la constatation que, «à partir de 1880, pendant les négociations de Saco, et jusqu'en 1972, El Salvador avait considéré que la frontière suivait le cours de la rivière tel qu'il était en 1821». La Chambre aurait sur ce seul terrain écarté au paragraphe 312 de son arrêt la prétention d'El Salvador «selon laquelle la frontière suit un ancien cours que la rivière aurait quitté à un moment quelconque avant 1821», en y voyant «une prétention nouvelle et incompatible avec l'historique du différend». Peu importerait dès lors, d'après le Honduras, qu'il y ait eu ou non avulsion. Cette dernière serait sans rapport avec la *ratio decidendi* de la Chambre.

33. Le Honduras estime enfin qu'il y a eu faute de la part d'El Salvador à ignorer en 1992 les faits dont il se prévaut dans la présente instance à l'appui de sa thèse sur l'avulsion. El Salvador n'aurait «jamais prouvé qu'il avait épuisé — ni même initié — les moyens qui lui auraient permis d'avoir la connaissance diligente des faits qu'il allègue aujourd'hui». De l'avis du Honduras, El Salvador aurait pu avant 1992 faire procéder aux études scientifiques et techniques, comme aux recherches historiques sur lesquels il s'appuie maintenant.

34. Le Honduras conclut de ce qui précède que, les diverses conditions fixées par l'article 61 du Statut n'étant pas remplies, la demande en revision fondée sur l'avulsion de la rivière Goascorán n'est pas recevable.

ditions laid down by Article 61 of the Statute are satisfied, the Application for revision founded on the avulsion of the river Goascorán is admissible.

31. Honduras, for its part, argues that with regard to the application of Article 61 of the Statute, it is "well-established case law that there is a distinction in kind between the facts alleged and the evidence relied upon to prove them and that only the discovery of the former opens a right to revision". It quotes in this connection the Advisory Opinion rendered on 4 September 1924 by the Permanent Court of International Justice concerning the question of the *Monastery of Saint-Naoum*. According to Honduras, a "fact" cannot "include evidentiary material in support of an argument, or an assertion, or an allegation". Accordingly, the evidence submitted by El Salvador cannot open a right to revision.

Honduras adds that El Salvador has not demonstrated the existence of a new fact discovered by El Salvador since 1992 "which establishes that the Goascorán River previously ran in a former bed which debouched at Estero La Cutú or that a process of 'avulsion' occurred, or that it occurred on a particular date". In reality, El Salvador is seeking "a new interpretation of previously known facts" and asking the Chamber for a "genuine reversal" of the 1992 Judgment.

32. Honduras further maintains that the facts relied on by El Salvador, even if assumed to be new and established, are not of such a nature as to be decisive factors in respect of the 1992 Judgment. According to Honduras, "the material presented by El Salvador on that subject is irrelevant to the operative factual determination" made at that time by the Chamber. That decision is alleged to have been founded solely on the finding of fact that "from 1880, during the Saco negotiations, until 1972 El Salvador had treated the boundary as being based on the 1821 course of the river". The Chamber is said to have acted on that basis alone when in paragraph 312 of its Judgment it rejected El Salvador's claim "that the boundary follows an old course of the river abandoned at some time *before* 1821", considering it to be "a new claim and inconsistent with the previous history of the dispute". Thus, according to Honduras, it does not matter whether or not there was avulsion: avulsion is irrelevant to the *ratio decidendi* of the Chamber.

33. Honduras argues lastly that El Salvador's ignorance in 1992 of the facts on which it is relying in the present proceedings in support of its theory of avulsion was due to negligence. El Salvador has "never proved that it exhausted — or even initiated — means that would have given it diligent knowledge of the facts that it is alleging today". In Honduras's view, El Salvador could have had the scientific and technical studies and historical research which it is now relying on carried out before 1992.

34. Honduras concludes from the foregoing that, as the various conditions laid down by Article 61 of the Statute have not been satisfied, the Application for revision founded on the avulsion of the river Goascorán is not admissible.

35. Les Parties discutent enfin de la question de savoir si la demande en revision a bien été formée dans le délai de six mois fixé au paragraphe 4 de l'article 61 du Statut. Elles reconnaissent en revanche que cette demande a bien été présentée dans le délai de dix ans prévu au paragraphe 5 du même article, à savoir une journée avant l'expiration de ce délai. Le Honduras n'en soutient pas moins que, en procédant de la sorte, le demandeur a fait preuve de mauvaise foi procédurale, ce que nie El Salvador.

*

36. Passant à l'examen des conclusions présentées par El Salvador en ce qui concerne l'avulsion du Goascorán, la Chambre rappellera qu'une demande en revision n'est recevable que si chacune des conditions prévues à l'article 61 est remplie, et que si l'une d'elles fait défaut, la requête doit être écartée; en l'espèce, elle commencera par rechercher si les faits allégués, à les supposer nouveaux, sont de nature à exercer une influence décisive sur l'arrêt de 1992.

37. A cet égard, il convient de rappeler dès l'abord les considérations de principe sur lesquelles la Chambre saisie de l'affaire originelle s'est fondée pour statuer sur les différends opposant les deux Etats dans six secteurs de leur frontière terrestre.

Cette frontière devait, selon la Chambre, être déterminée «par application du principe généralement accepté en Amérique espagnole de l'*uti possidetis juris*, en vertu duquel les frontières devaient correspondre aux limites administratives coloniales» (par. 28). La Chambre n'en a pas moins relevé que «la situation résultant de l'*uti possidetis juris* [pouvait] être modifiée par une décision d'un juge et par un traité». Elle en a déduit que «la question se pos[ait] alors de savoir si elle [pouvait] être modifiée d'autres manières, par exemple par un acquiescement ou une reconnaissance». Elle a conclu que

> «[i]l n'y a semble-t-il aucune raison, en principe, pour que ces facteurs n'entrent pas en jeu, lorsqu'il y a assez de preuves pour établir que les parties ont en fait clairement accepté une variante, ou tout au moins une interprétation, de la situation résultant de l'*uti possidetis juris*» (par. 67).

Appliquant ces principes au premier secteur de la frontière terrestre, la Chambre a estimé que dans ce secteur «[l]a situation était susceptible d'être modifiée par acquiescement au cours de la longue période qui s'[était] écoulée» depuis le début du XIX[e] siècle. Elle a ajouté que, quelles qu'aient pu être les limites administratives coloniales, «la conduite du Honduras, de 1881 à 1972, [pouvait] être considérée comme équivalant à un acquiescement» à une partie de la frontière revendiquée dans ce secteur par El Salvador (par. 80).

38. La Chambre a procédé de manière analogue en ce qui concerne le sixième secteur aux paragraphes 306 à 322 de son arrêt. Après avoir iden-

35. Finally, the Parties raise the question whether the Application for revision was properly made within the six-month time-limit stipulated in paragraph 4 of Article 61 of the Statute. They do acknowledge, however, that the Application was submitted within the ten-year time-limit provided for in paragraph 5 of that Article, specifically, one day before the expiry of that time-limit. Honduras maintains nevertheless that, by proceeding in this fashion, the Applicant showed procedural bad faith. That is denied by El Salvador.

*

36. Turning to consideration of El Salvador's submissions concerning the avulsion of the Goascorán, the Chamber recalls that an application for revision is admissible only if each of the conditions laid down in Article 61 is satisfied, and that if any one of them is not met, the application must be dismissed; in the present case, the Chamber will begin by ascertaining whether the alleged facts, supposing them to be new facts, are of such a nature as to be decisive factors in respect of the 1992 Judgment.

37. In this regard, it is appropriate first to recall the considerations of principle on which the Chamber hearing the original case relied for its ruling on the disputes between the two States in six sectors of their land boundary.

According to that Chamber, the boundary was to be determined "by the application of the principle generally accepted in Spanish America of the *uti possidetis juris*, whereby the boundaries were to follow the colonial administrative boundaries" (para. 28). The Chamber did however note that "the *uti possidetis juris* position can be qualified by adjudication and by treaty". It reasoned from this that "the question then arises whether it can be qualified in other ways, for example, by acquiescence or recognition". It concluded that

> "There seems to be no reason in principle why these factors should not operate, where there is sufficient evidence to show that the parties have in effect clearly accepted a variation, or at least an interpretation, of the *uti possidetis juris* position." (Para. 67.)

Applying these principles to the first sector of the land boundary, the Chamber considered that in this sector "The situation was susceptible of modification by acquiescence in the lengthy intervening period" since the early nineteenth century. It added that, whatever may have been the colonial administrative boundaries, "the conduct of Honduras from 1881 until 1972 may be regarded as amounting to such acquiescence" to a part of the boundary claimed by El Salvador in this sector (para. 80).

38. The Chamber proceeded similarly in paragraphs 306 to 322 of its Judgment in respect of the sixth sector. After having identified the

titié au paragraphe 306 l'objet du différend dans ce secteur, la Chambre a tout d'abord rappelé

> «qu'au cours de la période coloniale une rivière appelée Goascorán constituait la limite entre deux divisions administratives de la capitainerie générale du Guatemala : la province de San Miguel et l'Alcaldía Mayor de Minas de Tegucigalpa» (par. 307).

Les Parties s'accordaient pour dire qu'en 1821 El Salvador avait succédé au territoire de la province de San Miguel. En revanche, elles s'opposaient sur la question de savoir si l'Alcaldía Mayor de Tegucigalpa était passée ou non au Honduras. La Chambre a sur ce point tranché en faveur de ce dernier (*ibid.*).

La Chambre a ensuite procédé à l'examen de «[l]a prétention d'El Salvador selon laquelle la frontière de l'*uti possidetis juris* [était] constituée par un lit antérieur du Goascorán». A cet égard, elle a relevé ce qui suit :

> «[cette prétention] est subordonnée, du point de vue des faits, à l'affirmation suivante : anciennement, le Goascorán coulait à cet endroit et, à partir d'un certain moment, il a brusquement changé de cours pour couler à l'endroit où se situe son cours actuel. A partir de là, l'argument de droit d'El Salvador est que, lorsqu'une frontière est constituée par le cours d'une rivière et que le cours de celle-ci quitte soudainement l'ancien lit pour un autre, ce phénomène d'«avulsion» ne modifie pas le tracé de la frontière, qui continue de suivre l'ancien cours.» (Par. 308.)

La Chambre a ajouté qu'elle

> «n'a[vait] pas été informée de l'existence de documents établissant un changement aussi brusque du cours de la rivière, mais [que] s'il était démontré à la Chambre que le cours du fleuve était auparavant aussi radicalement différent de ce qu'il [était] actuellement, on pourrait alors raisonnablement en déduire qu'il y a eu avulsion» (*ibid.*).

Poursuivant l'examen de l'argumentation d'El Salvador, la Chambre a cependant noté que

> «[il] n'exist[ait] aucun élément scientifique prouvant que le cours antérieur du Goascorán était tel qu'il débouchait dans l'Estero La Cutú ... et non dans l'un quelconque des autres bras de mer avoisinants de la côte, par exemple l'Estero El Coyol» (par. 309).

Passant à l'examen en droit de la thèse d'El Salvador sur l'avulsion du Goascorán, la Chambre a relevé qu'El Salvador «fai[sait] entendre qu'en fait le changement s'[était] produit au XVII[e] siècle» (par. 311). Elle a conclu que, «[d]ans ces conditions, ce que le droit international peut avoir à dire au sujet de la question du déplacement des cours d'eau qui constituent des frontières n'a plus d'intérêt : le problème se pose principalement du point de vue du droit colonial espagnol» (par. 311).

Au terme de cet examen de l'argumentation d'El Salvador sur l'avul-

object of the dispute in this sector in paragraph 306, the Chamber first observed:

> "that during the colonial period a river called the Goascorán constituted the boundary between two administrative divisions of the Captaincy-General of Guatemala: the province of San Miguel and the Alcaldía Mayor de Minas of Tegucigalpa" (para. 307).

The Parties were in agreement that El Salvador had succeeded in 1821 to the territory of the Province of San Miguel. On the other hand, they disagreed as to whether or not the Alcaldía Mayor of Tegucigalpa had passed to Honduras. The Chamber decided that point in favour of Honduras (*ibid.*).

The Chamber then considered "The contention of El Salvador that a former bed of the river Goascorán forms the *uti possidetis juris* boundary." In this respect, it observed that:

> "[this contention] depends, as a question of fact, on the assertion that the Goascorán formerly was running in that bed, and that at some date it abruptly changed its course to its present position. On this basis El Salvador's argument of law is that where a boundary is formed by the course of a river, and the stream suddenly leaves its old bed and forms a new one, this process of 'avulsion' does not bring about a change in the boundary, which continues to follow the old channel." (Para. 308.)

The Chamber added that:

> "No record of such an abrupt change of course having occurred has been brought to the Chamber's attention, but were the Chamber satisfied that the river's course was earlier so radically different from its present one, then an avulsion might reasonably be inferred." (*Ibid.*)

Pursuing its consideration of El Salvador's argument, the Chamber did however note:

> "There is no scientific evidence that the previous course of the Goascorán was such that it debouched in the Estero La Cutú . . . rather than in any of the other neighbouring inlets in the coastline, such as the Estero El Coyol." (Para. 309.)

Turning to consideration as a matter of law of El Salvador's proposition concerning the avulsion of the Goascorán, the Chamber observed that El Salvador "suggests . . . that the change in fact took place in the 17th century" (para. 311). It concluded that, "On this basis, what international law may have to say, on the question of the shifting of rivers which form frontiers, becomes irrelevant: the problem is mainly one of Spanish colonial law." (Para. 311.)

At the conclusion of its consideration of El Salvador's line of argument

sion du Goascorán, la Chambre n'a pris parti ni sur l'existence d'un cours antérieur du Goascorán pouvant déboucher dans l'Estero La Cutú, ni sur l'avulsion éventuelle de cette rivière, ni à fortiori sur la date d'une telle avulsion ou ses conséquences juridiques. Elle s'est bornée à tracer le cadre dans lequel elle aurait pu éventuellement prendre parti sur ces divers points.

39. A partir du paragraphe 312 de l'arrêt, la Chambre s'est placée sur un autre terrain. Elle indique dès l'abord de manière lapidaire les conclusions auxquelles elle est parvenue, puis fournit les motifs de ces conclusions. Selon la Chambre en effet, «il faut rejeter toute affirmation d'El Salvador selon laquelle la frontière suit un ancien cours que la rivière aurait quitté à un moment quelconque *avant* 1821. Il s'agit là d'une prétention nouvelle et incompatible avec l'historique du différend.» (Par. 312.)

Puis la Chambre a relevé que «[l]'affirmation précise selon laquelle la frontière devait suivre un cours abandonné par le Goascorán a été faite pour la première fois au cours des négociations d'Antigua en 1972» (par. 312). Elle a également cité un extrait du procès-verbal des négociations qui avaient eu lieu entre les deux Etats à Saco en 1880, selon lequel les deux délégués avaient convenu «de reconnaître» la rivière Goascorán «comme étant la frontière entre les deux Républiques, à partir de son embouchure, dans le golfe de Fonseca, baie de la Unión, en amont, en direction nord-est...» (*ibid.*). La Chambre a observé qu'interpréter dans le texte «les mots «rivière Goascorán» comme désignant une limite coloniale espagnole qui, en 1821, suivait un cours de la rivière abandonné depuis longtemps par celle-ci serait hors de question» (*ibid.*). Elle a ajouté que des considérations analogues étaient applicables aux conditions dans lesquelles avaient eu lieu en 1884 d'autres négociations (par. 317).

Ayant abouti sur ces bases à la conclusion que la frontière en 1821 suivait le cours du Goascorán à cette date, la Chambre est passée à l'examen des éléments de preuve qui lui avaient été soumis au sujet de ce cours (par. 313 et suiv.), éléments qui seront examinés ultérieurement (voir paragraphe 50 ci-après).

40. Il ressort de ces développements que, si la Chambre a écarté en 1992 les prétentions d'El Salvador selon lesquelles la frontière de 1821 ne suivait pas le cours de la rivière à cette dernière date, elle l'a fait en se fondant sur le comportement de cet Etat durant le XIX^e^ siècle. En d'autres termes, la Chambre, appliquant la règle générale qu'elle avait posée au paragraphe 67 de son arrêt, a procédé au paragraphe 312 en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre en usant d'un raisonnement analogue à celui qu'elle avait adopté au paragraphe 80 pour le premier secteur. Dans le sixième secteur, ce raisonnement a conduit la Chambre à accueillir les conclusions du Honduras, tandis que, dans le premier secteur, il s'était révélé favorable aux thèses d'El Salvador.

En définitive, il importe peu qu'il y ait eu ou non avulsion du Goas-

as to the avulsion of the Goascorán, the Chamber did not take any position on the existence of an earlier course of the Goascorán which might have debouched into the Estero La Cutú, or on any avulsion of the river, nor *a fortiori*, on the date of any such avulsion or its legal consequences. It confined itself to defining the framework in which it could possibly have taken a position on these various points.

39. Beginning in paragraph 312 of the Judgment, the Chamber turned to a consideration of a different ground. At the outset, it tersely stated the conclusions which it had reached and then set out the reasoning supporting them. In the view of the Chamber, "any claim by El Salvador that the boundary follows an old course of the river abandoned at some time *before* 1821 must be rejected. It is a new claim and inconsistent with the previous history of the dispute." (Para. 312.)

The Chamber then noted: "A specific assertion that the boundary should follow an abandoned course of the river Goascorán was first made during the Antigua negotiations in 1972" (para. 312). It also quoted an excerpt from the record of the negotiations between the two States at Saco in 1880, stating that the two delegates had agreed "to recognize" the river Goascorán "as the frontier between the two Republics, from its mouth in the Gulf of Fonseca, Bay of La Unión, upstream in a north-easterly direction . . ." (*ibid.*). The Chamber observed that to interpret "the words 'River Goascorán' [in the text] as meaning a Spanish colonial boundary which in 1821 followed a long-abandoned course of the river, is out of the question" (*ibid.*). It added that similar considerations applied to the circumstances of further negotiations in 1884 (para. 317).

Having on these grounds arrived at the conclusion that the boundary in 1821 followed the course of the Goascorán at that date, the Chamber turned to consideration of the evidence submitted to it in respect of that course (paras. 313 *et seq.*), evidence which will be examined in due course (see paragraph 50 below).

40. It is apparent from this discussion that, while the Chamber in 1992 rejected El Salvador's claims that the 1821 boundary did not follow the course of the river at that date, it did so on the basis of that State's conduct during the nineteenth century. In other words, applying the general rule which it had enunciated in paragraph 67 of the Judgment, the Chamber proceeded, in paragraph 312, concerning the sixth sector of the land boundary, by employing reasoning analogous to that which it had adopted in paragraph 80 in respect of the first sector. In the sixth sector, this reasoning led the Chamber to uphold the submissions of Honduras, while in the first sector it had proved favourable to El Salvador's position.

In short, it does not matter whether or not there was an avulsion of the

corán. Même si cette avulsion était aujourd'hui prouvée et même si l'on devait en tirer les conséquences de droit qu'en tire El Salvador, de telles constatations ne permettraient pas de remettre en cause la décision prise par la Chambre en 1992 sur une tout autre base. Les faits avancés à cet égard par El Salvador sont sans «influence décisive» sur l'arrêt dont il sollicite la revision. Au vu de l'arrêt de 1992, la Chambre ne peut que le constater, indépendamment des positions prises sur ce point par les Parties au cours de la présente procédure.

* *

41. A l'appui de sa demande en revision, El Salvador se prévaut d'un second «fait nouveau», à savoir la découverte dans l'*Ayer Collection* de la Newberry Library de Chicago d'une nouvelle copie de la «Carta Esférica» et d'une nouvelle copie du compte rendu de l'expédition d'*El Activo* s'ajoutant aux copies du Musée naval de Madrid auxquelles la Chambre s'était référée aux paragraphes 314 et 316 de son arrêt (voir paragraphe 24 ci-dessus).

El Salvador expose qu'en 1992 la Chambre ne disposait que des copies de ces documents provenant de Madrid et produites par le Honduras. C'est sur la base de ces copies que la Chambre aurait décidé du «point dans lequel le Goascorán débouchait dans le golfe» et du tracé de la frontière.

Or, selon El Salvador, les documents découverts à Chicago diffèrent sur plusieurs points importants de ceux de Madrid. Il soutient que:

> «[l]'existence de plusieurs versions de la «Carta Esférica» et du compte rendu de l'expédition *d'El Activo* dans le golfe de Fonseca, les différences entre ces versions ainsi que les anachronismes qui leur sont communs portent atteinte à la valeur probante que la Chambre a accordée aux documents produits par le Honduras et qui joue un rôle central dans l'arrêt [de 1992]».

Cette valeur serait en outre d'autant plus problématique que les documents de Madrid n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance officielle et que leur caractère d'originaux n'est nullement attesté. El Salvador soutient qu'il existe dès lors «un second *fait nouveau* dont il faudra examiner les incidences sur l'arrêt, une fois la demande en revision déclarée recevable».

42. El Salvador ajoute que «[l]a découverte de documents jusqu'alors ignorés est un exemple caractéristique du type de faits qui ouvrent la voie à la revision ... soit parce qu'ils constituent, eux-mêmes, le *factum*, soit parce qu'ils sont la source de leur connaissance». Il indique en outre que «[l]a preuve qui démentit un fait établi par l'arrêt dont on demande la revision est, sans aucun doute, un *fait*, aux effets de l'article 61 du Statut».

El Salvador souligne qu'en l'occurrence ce fait préexistait à l'arrêt

Goascorán. Even if avulsion were now proved, and even if its legal consequences were those inferred by El Salvador, findings to that effect would provide no basis for calling into question the decision taken by the Chamber in 1992 on wholly different grounds. The facts asserted in this connection by El Salvador are not "decisive factors" in respect of the Judgment which it seeks to have revised. In light of the 1992 Judgment, the Chamber cannot but reach such a conclusion, independently of the positions taken by the Parties on this point in the course of the present proceedings.

* *

41. In support of its Application for revision, El Salvador relies on a second "new fact", that is, the discovery in the Ayer Collection of the Newberry Library in Chicago of a further copy of the "Carta Esférica" and of a further copy of the report of the expedition of the *El Activo*, thereby supplementing the copies from the Madrid Naval Museum to which the Chamber made reference in paragraphs 314 and 316 of its Judgment (see paragraph 24 above).

El Salvador states that in 1992, the Chamber had before it only copies of the documents that had been obtained from Madrid, and been produced by Honduras. It contends that it was on the basis of those copies that the Chamber decided the "point at which the Goascorán emptied into the Gulf" and the course of the boundary.

According to El Salvador, the documents discovered in Chicago differ from those in Madrid on several significant points. It maintains that:

> "The fact that there are several versions of the 'Carta Esférica' and the Report of the Gulf of Fonseca from the *El Activo* expedition, that there are differences among them and the anachronisms they share, compromises the evidentiary value that the Chamber attached to the documents that Honduras presented, essential in the Judgment [of 1992]."

Further, the evidentiary value is claimed to be all the more doubtful in that the Madrid documents enjoyed no official status and have not been certified to be originals. Accordingly, maintains El Salvador, there exists "a second *new fact*, whose implications for the Judgment have to be considered once the application for revision is admitted".

42. El Salvador adds that "[t]he discovery of hitherto unknown documents is a typical example of the type of fact which lays a case open to revision . . . either because they themselves constitute the *factum* or because they are the source of knowledge of them". It further states that "[e]vidence which rebuts a fact established by a judgment of which revision is sought undoubtedly constitutes a *fact* for purposes of Article 61 of the Statute".

El Salvador asserts that in the present case the fact in question pre-

de 1992 mais n'était pas «connu au moment du prononcé de l'arrêt». Ce serait donc bien un «fait nouveau» au sens de l'article 61. Il serait décisif car cette découverte mettrait en évidence «l'inconsistance des documents du Musée naval de Madrid» dont la Chambre a tiré des «conséquences» géographiques «si importantes».

43. El Salvador expose enfin que l'*Ayer Collection* n'est «pas une collection de référence obligatoire» et que l'expédition d'*El Activo* ne fut pas une expédition notoire. Il invoque de manière plus générale la «violente guerre civile [qui] ravageait El Salvador pendant presque toute la période entre 1980 et le prononcé du jugement du 11 septembre 1992». On ne saurait en conséquence «qualifier de «négligente» la conduite d'El Salvador pour avoir ignoré jusqu'en 2002 l'existence de copies des documents d'*El Activo* dans les fonds des collections situées dans des lieux excentriques».

44. El Salvador conclut de ce qui précède que, les diverses conditions fixées par l'article 61 du Statut étant remplies, la demande en revision fondée sur la découverte de la nouvelle carte et du nouveau compte rendu est recevable.

45. Le Honduras conteste pour sa part que l'on puisse qualifier de fait nouveau la production des documents provenant de Chicago. Il s'agirait seulement d'une «autre copie d'un même document déjà présenté par le Honduras durant la phase écrite de l'affaire décidée en 1992, et déjà apprécié par la Chambre dans son arrêt». Le Honduras ajoute qu'il «n'a jamais prétendu débattre si la carte sphérique était un document original (il a toujours parlé des copies) ou un document officiel». Il entend toutefois souligner qu'il n'existe aucune incohérence entre les trois copies de la carte, mais seulement des «différences insignifiantes». Le Honduras estime que ces différences ne contredisent en rien le contenu du journal de bord. Il souligne enfin que ces trois cartes situent toutes l'embouchure de la rivière Goascorán là où elle se trouve aujourd'hui, constatation qui a été à la base de l'arrêt de 1992 et qui demeure en tout état de cause valable.

46. Le Honduras expose en outre que les nouveaux documents produits par El Salvador figuraient dans une collection publique prestigieuse et apparaissaient au moins depuis 1927 dans le catalogue de la Newberry Library. Il en conclut qu'El Salvador pouvait avoir aisément connaissance desdits documents et qu'il a manqué à son obligation de diligence en ne les recherchant ou ne les produisant pas avant 1992. Selon le Honduras, cette carence ne saurait trouver d'excuse dans le conflit interne qu'El Salvador connaissait à l'époque, conflit qui n'interdisait en rien des recherches en dehors du territoire national.

47. Le Honduras conclut de ce qui précède que, les diverses conditions fixées par l'article 61 du Statut n'étant pas remplies, la demande en revision fondée sur la découverte de la nouvelle carte et du nouveau compte rendu n'est pas recevable.

48. Enfin, en ce qui concerne les conditions prévues aux paragraphes 4 et 5 de l'article 61 du Statut, les Parties développent une argumentation

dated the 1992 Judgment but was not "known at the time the Judgment was given". Thus, it is a "new fact" for purposes of Article 61. It is said to be decisive because its discovery has highlighted "the insubstantiality of the Madrid Naval Museum documents" from which the Chamber inferred "such significant" geographical "consequences".

43. Lastly, El Salvador states that the Ayer Collection is "not an indispensable reference source" and that the *El Activo* expedition was not a well-known expedition. It refers in more general terms to the "bitter civil war [which] was raging in El Salvador" "for virtually the whole period between 1980 and the handing down of the Judgment on 11 September 1992". Accordingly, it argues, "El Salvador's ignorance until 2002 of the existence of copies of the *El Activo* documents in collections situated in out-of-the-way places cannot be characterized as 'negligent'".

44. El Salvador concludes from the foregoing that, as the various conditions laid down by Article 61 of the Statute are satisfied, the Application for revision founded on the discovery of the new chart and new report is admissible.

45. For its part, Honduras denies that the production of the documents found in Chicago can be characterized as a new fact. This is simply "another copy of one and the same document already submitted by Honduras during the written stage of the case decided in 1992, and already evaluated by the Chamber in its Judgment". Honduras adds that it "never sought to argue the point whether the spherical chart was an original document (it always spoke of copies) or an official document". But it contends that there are no discrepancies between the three copies of the chart, merely "insignificant differences". Honduras maintains that those differences in no way contradict the content of the logbook. Finally, it notes that all three charts place the mouth of the river Goascorán in its present-day position, a finding on which the 1992 Judgment was based and which in any event remains valid.

46. Honduras further states that the new documents produced by El Salvador were part of a prestigious public collection and have been included in the Newberry Library catalogue at least since 1927. It concludes from this that El Salvador could easily have learned of those documents, and that it breached its duty of diligence in failing to seek them out or produce them before 1992. According to Honduras, no excuse for this failure can be found in the internal conflict prevailing in El Salvador at the time, as that conflict in no way prevented the conduct of research outside the national territory.

47. Honduras concludes from the foregoing that, as the various conditions laid down by Article 61 of the Statute are not satisfied, the Application for revision founded on the discovery of the new chart and the new report is not admissible.

48. Finally, as regards the conditions laid down in paragraphs 4 and 5 of Article 61 of the Statute, the Parties put forward arguments similar to

analogue à celle qu'elles avaient avancée à propos de l'avulsion du Goascorán (voir paragraphe 35 ci-dessus).

*

49. La Chambre recherchera tout d'abord, comme elle l'a fait en ce qui concerne l'avulsion (voir paragraphe 36 ci-dessus), si les faits allégués pour ce qui est de la «Carta Esférica» et du compte rendu de l'expédition d'*El Activo* sont de nature à exercer une influence décisive sur l'arrêt de 1992.

50. A cet égard, il convient de rappeler qu'en 1992 la Chambre, après avoir estimé les prétentions d'El Salvador concernant l'ancien cours du Goascorán incompatibles avec l'historique du différend, a examiné «les éléments de preuve qui lui ont été soumis au sujet du cours suivi par le Goascorán en 1821» (par. 313). Elle a tout particulièrement étudié la carte marine établie par le commandant et les navigateurs du navire *El Activo* vers 1796 et qualifiée de «Carta Esférica», que le Honduras avait retrouvée dans les archives du Musée naval de Madrid. Elle a noté que cette carte

> «parai[ssait] correspondre de très près à la topographie indiquée sur les cartes modernes. Elle place l'«Estero Cutú» au même endroit que les cartes modernes, et elle indique l'embouchure d'une rivière marquée «R° Goascorán», à l'endroit où, de nos jours, la rivière Goascorán se jette dans le golfe. Etant donné que la carte marine est une carte du golfe, sans doute établie aux fins de la navigation, elle n'indique aucun repère situé à l'intérieur des terres, si ce n'est les «... volcans et pics les plus connus...» (*«... volcanes y cerros mas conocidos ...»*), visibles pour les marins; en conséquence, le cours de la rivière en amont de son embouchure n'y est pas du tout représenté. Néanmoins, l'emplacement de l'embouchure est tout à fait incompatible avec l'ancien cours de la rivière dont parle El Salvador, et à vrai dire avec tout autre cours que le cours actuel. En deux endroits, la carte marine indique à la fois l'ancienne et la nouvelle embouchure d'un cours d'eau (par exemple, «Barra vieja del Río Nacaume» et «Nuevo Río de Nacaume»); étant donné qu'aucune embouchure ancienne n'est indiquée pour le Goascorán, il y a lieu de penser qu'en 1796 celui-ci se déversait depuis déjà fort longtemps à l'endroit du golfe qui est indiqué sur la carte marine.» (Par. 314.)

Puis la Chambre a analysé le compte rendu de l'expédition et relevé que celui-ci place, lui aussi, «l'embouchure de la rivière Goascorán là où elle se trouve de nos jours» (*ibid.*).

La Chambre en a conclu «qu'au vu du compte rendu de l'expédition de 1794 et de la «Carta Esférica», on ne peut guère douter qu'en 1821 le Goascorán coulait déjà là où se trouve son cours actuel» (par. 316).

51. L'arrêt rendu par la Chambre en 1992 repose ainsi sur certaines données fournies par la «Carta Esférica» et le compte rendu de l'expédi-

those they made in respect of the avulsion of the Goascorán (see paragraph 35 above).

*

49. The Chamber will proceed, as it did in respect of the avulsion (see paragraph 36 above), to determine first whether the alleged facts concerning the "Carta Esférica" and the report of the *El Activo* expedition are of such a nature as to be decisive factors in respect of the 1992 Judgment.

50. It should be recalled in this regard that the Chamber in 1992, after having held El Salvador's claims concerning the old course of the Goascorán to be inconsistent with the previous history of the dispute, considered "the evidence made available to it concerning the course of the river Goascorán in 1821" (para. 313). It paid particular attention to the chart prepared by the captain and navigators of the vessel *El Activo* around 1796, described as a "Carta Esférica", which Honduras had found in the archives of the Madrid Naval Museum. It noted that the chart

> "appears to correspond with considerable accuracy to the topography as shown on modern maps. It shows the 'Estero Cutú' in the same position as modern maps; and it also shows a river mouth, marked 'Rº Goascoran', at the point where the river Goascorán today flows into the Gulf. Since the chart is one of the Gulf, presumably for navigational purposes, no features inland are shown except the '. . . best known volcanoes and peaks . . .' (*'. . . volcanes y cerros mas conocidos . . .'*), visible to mariners; accordingly, no course of the river upstream of its mouth is indicated. Nevertheless, the position of the mouth is quite inconsistent with the old course of the river alleged by El Salvador, or, indeed, any course other than the present-day one. In two places, the chart indicates the old and new mouths of a river (e.g., 'Barra vieja del Rio Nacaume' and 'Nuevo Rio de Nacaume'); since no ancient mouth is shown for the Goascorán, this suggests that in 1796 it had for some considerable time flowed into the Gulf where indicated on the chart." (Para. 314.)

The Chamber then analysed the report of the expedition and observed that it also places "the mouth of the river Goascorán at its present-day position" (*ibid.*).

The Chamber concluded from the foregoing "that the report of the 1794 expedition and the 'Carta Esférica' leave little room for doubt that the river Goascorán in 1821 was already flowing in its present-day course" (para. 316).

51. The Judgment rendered by the Chamber in 1992 is thus based upon certain information conveyed by the "Carta Esférica" and the

tion d'*El Activo* dans leurs versions conservées à Madrid. Il convient dès lors de rechercher si la Chambre aurait pu parvenir en 1992 à des conclusions différentes si elle avait en outre été en possession des versions de ces documents provenant de Chicago.

52. La Chambre observera à cet égard que les deux copies de la «Carta Esférica» conservées à Madrid et la copie provenant de Chicago ne diffèrent que sur des points de détail concernant par exemple l'emplacement des titres, les légendes ou la calligraphie. Ces différences traduisent les conditions dans lesquelles ce type de document était établi à la fin du XVIII[e] siècle et ne permettent pas de remettre en cause la fiabilité des cartes produites devant la Chambre en 1992.

53. La Chambre relèvera en outre que sur l'exemplaire de Chicago, comme sur ceux de Madrid, l'Estero La Cutú et l'embouchure du Río Goascorán sont portés à leur emplacement actuel. La nouvelle carte produite par El Salvador n'infirme donc pas les conclusions auxquelles la Chambre était parvenue en 1992; elle les confirme.

54. Quant à la nouvelle version du compte rendu de l'expédition d'*El Activo* provenant de Chicago, elle ne diffère de celle de Madrid qu'en ce qui concerne certains détails, telles les mentions initiales et finales, l'orthographe ou l'accentuation. Le corps du texte demeure le même, en particulier dans l'identification de l'embouchure du Goascorán. Là encore, le nouveau document produit par El Salvador confirme les conclusions auxquelles la Chambre était parvenue en 1992.

55. La Chambre conclut de ce qui précède que les faits nouveaux allégués par El Salvador en ce qui concerne la «Carta Esférica» et le compte rendu de l'expédition d'*El Activo* sont sans «influence décisive» sur l'arrêt dont il sollicite la revision.

* *

56. El Salvador expose enfin que, pour bien situer les faits nouveaux allégués dans leur contexte, «il faut prendre en considération d'autres faits dont la Chambre a déjà mesuré l'importance et qui se trouvent à présent influencés par les *faits nouveaux*». De surcroît, El Salvador fait valoir que,

> «même s'ils ne constituent pas des *faits nouveaux*, d'autres éléments et d'autres preuves existent qui n'ont pas été pris en considération au cours de l'instance et qui sont utiles, voire essentiels, soit pour compléter et confirmer les *faits nouveaux*, soit pour permettre de mieux les comprendre».

Il se réfère à la grande éruption du volcan Cosigüina et à l'apparition des Farallones del Cosigüina, aux négociations de Saco entre 1880 et 1884 et aux caractéristiques du cours inférieur de la rivière Goascorán.

57. Le Honduras répond qu'El Salvador, en présentant à la considération de la Chambre des «éléments additionnels aux prétendus faits nouveaux», agit «comme si la Cour devait ignorer son précédent

report of the *El Activo* expedition, in the versions held in Madrid. It should therefore be determined whether the Chamber might have reached different conclusions in 1992 had it also had before it the versions of those documents from Chicago.

52. The Chamber observes in this connection that the two copies of the "Carta Esférica" held in Madrid and the copy from Chicago differ only as to certain details, such as, for example, the placing of titles, the legends, and the handwriting. These differences reflect the conditions under which documents of this type were prepared in the late eighteenth century; they afford no basis for questioning the reliability of the charts that were produced to the Chamber in 1992.

53. The Chamber notes further that the Estero La Cutú and the mouth of the Río Goascorán are shown on the copy from Chicago, just as on the copies from Madrid, at their present-day location. The new chart produced by El Salvador thus does not overturn the conclusions arrived at by the Chamber in 1992; it bears them out.

54. As for the new version of the report of the *El Activo* expedition found in Chicago, it differs from the Madrid version only in terms of certain details, such as the opening and closing indications, spelling, and placing of accents. The body of the text is the same, in particular in the identification of the mouth of the Goascorán. Here again, the new document produced by El Salvador bears out the conclusions reached by the Chamber in 1992.

55. The Chamber concludes from the foregoing that the new facts alleged by El Salvador in respect of the "Carta Esférica" and the report of the *El Activo* expedition are not "decisive factors" in respect of the Judgment whose revision it seeks.

* *

56. Finally, El Salvador contends that proper contextualization of the alleged new facts "necessitates consideration of other facts that the Chamber weighed and that are now affected by the *new facts*". Moreover, El Salvador claims that

> "other evidences and proofs exist that, while not a *new fact*, were not taken up in the proceedings and are useful, even essential, whether to supplement and confirm the *new facts* or to better understand them".

It cites the great eruption of Cosigüina volcano and the appearance of the Farallones del Cosigüina, the Saco negotiations between 1880 and 1884, and the characteristics of the lower reaches of the river Goascorán.

57. Honduras responds that El Salvador, by submitting for the Chamber's consideration "evidence additional to the alleged new facts", is acting "as though the Court had to ignore its previous reasoning, on the

raisonnement ... [, et ce] au nom du contexte dans lequel devrait être appréciée l'existence ou non des prétendus faits nouveaux». De l'avis du Honduras, une telle démarche équivaudrait à élargir «le catalogue restrictif de l'article 61, paragraphe 1, du Statut de la Cour jusqu'à des limites insoupçonnées qui feraient de la revision une voie d'appel habituelle et qui nieraient l'autorité de la chose jugée».

58. La Chambre estime, comme El Salvador, que, pour apprécier si les «faits nouveaux» allégués en ce qui concerne l'avulsion du Goascorán, la «Carta Esférica» et le compte rendu de l'expédition d'*El Activo* entrent dans les prévisions de l'article 61 du Statut, il convient de les replacer dans leur contexte, ce qu'elle n'a pas manqué de faire aux paragraphes 23 à 55 ci-dessus. En revanche, la Chambre doit rappeler que, selon cet article, seule ouvre la voie à la revision d'un arrêt

> «la découverte d'un fait de nature à exercer une influence décisive et qui, avant le prononcé de l'arrêt, était inconnu de la Cour et de la partie qui demande la revision, sans qu'il y ait, de sa part, faute à l'ignorer».

La Chambre ne saurait, partant, déclarer recevable une demande en revision sur la base de faits dont il n'est pas allégué par El Salvador lui-même qu'ils constitueraient des faits nouveaux au sens de l'article 61.

* *

59. Compte tenu des conclusions auxquelles elle est parvenue aux paragraphes 40, 55 et 58 ci-dessus, la Chambre n'a pas à rechercher si les autres conditions fixées par l'article 61 du Statut sont remplies en l'espèce.

* * *

60. Par ces motifs,

LA CHAMBRE,

Par quatre voix contre une,

Dit que la requête déposée par la République d'El Salvador en vertu de l'article 61 du Statut de la Cour et tendant à la revision de l'arrêt rendu le 11 septembre 1992 par la Chambre de la Cour chargée de connaître de l'affaire du *Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))* est irrecevable.

POUR: M. Guillaume, *président de la Chambre*; MM. Rezek, Buergenthal, *juges*; M. Torres Bernárdez, *juge* ad hoc;

CONTRE: M. Paolillo, *juge* ad hoc.

Fait en français et en anglais, le texte français faisant foi, au Palais de la Paix, à La Haye, le dix-huit décembre deux mille trois, en trois exem-

at it is in the light of the context that the existence or non-
of the alleged new facts falls to be assessed". In the view of
, this approach would be tantamount to expanding "the restrictive
ments in Article 61, paragraph 1, of the Court's Statute to
f lengths, calculated to turn revision into a habitual method
and to undermine the authority of *res judicata*".
Chamber agrees with El Salvador's view that, in order to
whether the alleged "new facts" concerning the avulsion of the
n, the "Carta Esférica" and the report of the *El Activo* expedi-
ithin the provisions of Article 61 of the Statute, they should be
context, which the Chamber has done in paragraphs 23 to 55
owever, the Chamber must recall that, under that Article, revi-
judgment can be opened only by

discovery of some fact of such a nature as to be a decisive fac-
hich fact was, when the judgment was given, unknown to the
and also to the party claiming revision, always provided that
ignorance was not due to negligence".

Chamber cannot find admissible an application for revision on
f facts which El Salvador itself does not allege to be new facts
meaning of Article 61.

* *

en the conclusions to which it has come in paragraphs 40, 55
ove, it is not necessary for the Chamber to ascertain whether
conditions laid down in Article 61 of the Statute are satisfied in
t case.

* * *

these reasons,

AMBER,

votes to one,

at the Application submitted by the Republic of El Salvador
n, under Article 61 of the Statute of the Court, of the Judgment
1 September 1992, by the Chamber of the Court formed to deal
se concerning the *Land, Island and Maritime Frontier Dispute*
lor/Honduras: Nicaragua intervening), is inadmissible.

n; Judge Guillaume, *President of the Chamber*; *Judges* Rezek,
nthal; *Judge* ad hoc Torres Bernárdez;
Judge ad hoc Paolillo.

French and in English, the French text being authoritative,
ce Palace, The Hague, this eighteenth day of December, two

plaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et les autres seront transmis respectivement au Gouvernement de la République d'El Salvador et au Gouvernement de la République du Honduras.

Le président de la Chambre,
(*Signé*) Gilbert GUILLAUME.

Le greffier,
(*Signé*) Philippe COUVREUR.

M. PAMBOU-TCHIVOUNDA, *juge ad hoc*, joint à l'arrêt l'exposé de son opinion dissidente.

(*Paraphé*) G.G.
(*Paraphé*) Ph.C.

thousand and three, in three copies, one of which will be placed in the archives of the Court and the others transmitted to the Government of the Republic of El Salvador and the Government of the Republic of Honduras, respectively.

(*Signed*) Gilbert GUILLAUME,
President of the Chamber.

(*Signed*) Philippe COUVREUR,
Registrar.

Judge ad hoc TORRES BERNÁRDEZ appends a dissenting opinion to the Judgment of the Chamber.

(*Initialled*) G.G.
(*Initialled*) Ph.C.

OPINION DISSIDENTE DE M. LE JUGE PAOLILLO

Vérification nécessaire par la Cour des conditions de recevabilité fixées par l'article 61 du Statut ; absence de rôle joué par l'attitude des Parties à ce sujet — Désaccord quant au motif principal de rejet par la Chambre saisie de l'affaire originelle des prétentions d'El Salvador concernant le sixième secteur de la frontière terrestre — Véritable ratio decidendi *de l'arrêt de 1992 en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière — Caractère tardif de l'argumentation du Honduras y relative — Reconnaissance implicite par la Chambre de ce que des éléments de preuve documentaires peuvent constituer des « faits » au sens de l'article 61 du Statut — Faits nouveaux allégués par El Salvador satisfaisant dans leur ensemble les conditions fixées par l'article 61 du Statut — Influence décisive de tout élément de preuve tendant à démontrer le fait de l'avulsion — Doute quant à la fiabilité des copies de la « Carta Esférica » et du compte rendu du brigantin* El Activo, *prises par la Chambre en 1992 comme base de sa décision en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre — Absence de négligence de la part d'El Salvador dans la présentation des nouveaux éléments de preuve.*

1. Je regrette que la Chambre ait laissé passer l'occasion de déclarer recevable, pour la première fois dans l'histoire de la Cour, une requête en revision qui, à mon avis, remplissait toutes les conditions requises par l'article 61 du Statut de la Cour. Mon désaccord avec la majorité de la Chambre est fondé sur une différence d'opinion quant au motif pour lequel la Chambre saisie de l'instance originelle rejeta en 1992 les prétentions d'El Salvador au sujet du tracé de la frontière terrestre entre son territoire et celui du Honduras dans le sixième secteur. Je ne peux pas partager l'opinion de la majorité des membres de la Chambre sur ce qu'a été la *ratio decidendi* de la décision rendue par la Chambre en 1992 au sujet dudit secteur.

2. Dans la motivation de sa décision d'irrecevabilité de la requête en revision d'El Salvador, la présente Chambre a déclaré que ce que ce dernier avait présenté comme des « faits nouveaux » était « sans « influence décisive » sur l'arrêt dont il sollicite la revision » (par. 40 et 55), c'est-à-dire que ces faits n'avaient aucune incidence sur la *ratio decidendi* de l'arrêt en question. La Chambre est arrivée à cette conclusion parce qu'elle considère que la *ratio decidendi* en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras est expliquée au paragraphe 312 de l'arrêt de 1992, dans lequel la Chambre, se référant à l'affirmation d'El Salvador selon laquelle l'*uti possidetis juris* voudrait que la frontière en ce secteur suive un ancien cours que le fleuve Goascorán aurait quitté à la suite d'une avulsion, indique qu' « [i]l s'agit là d'une prétention nouvelle et incompatible avec l'historique du différend ».

DISSENTING OPINION OF JUDGE PAOLILLO

[Translation]

Need for the Court to verify compliance with the conditions of admissibility laid down by Article 61 of the Statute; no role played by the Parties' views on the matter — Disagreement as to the main ground for rejection by the Chamber in the original proceedings on El Salvador's claims in respect of the sixth sector of the land boundary — True ratio decidendi *of the 1992 Judgment in respect of the sixth sector of the boundary — Belated presentation by Honduras of its argument in this regard — Implicit acknowledgment by the Chamber that documentary evidence may constitute "facts" within the meaning of Article 61 of the Statute — New facts alleged by El Salvador largely satisfying the conditions laid down by Article 61 of the Statute — Decisive nature of evidence demonstrating the fact of avulsion — Doubts as to the reliability of the copies of the "Carta Esférica" and the report of the brigantine* El Activo *on which the Chamber based its 1992 decision regarding the sixth sector of the land boundary — No negligence on the part of El Salvador in presenting the new evidence.*

1. I regret that the Chamber has missed the opportunity to declare admissible, for the first time in the Court's history, an application for revision which, to my mind, satisfied all the conditions laid down by Article 61 of the Statute of the Court. My disagreement with the majority of the Chamber is based on a difference of opinion as to the reasoning which led the Chamber hearing the original proceedings in 1992 to reject El Salvador's claims regarding the course of the land boundary between its territory and that of Honduras in the sixth sector. I cannot share the view of a majority of the Chamber's Members on what constituted the *ratio decidendi* of the decision rendered by the Chamber in 1992 in respect of that sector.

2. In the reasoning of its decision holding El Salvador's Application for revision inadmissible, the present Chamber maintained that the material presented by the latter as "new facts" did not constitute "'decisive factors' in respect of the Judgment which it seeks to have revised" (paras. 40 and 55), in other words that those facts had no impact on the *ratio decidendi* of the Judgment in question. The Chamber reached that conclusion because it considers that the *ratio decidendi* in respect of the sixth sector of the land boundary between El Salvador and Honduras is explained in paragraph 312 of the 1992 Judgment, in which the Chamber, referring to El Salvador's contention that the *uti possidetis juris* defined the boundary in that sector as following an old course that the river Goascorán had left following an avulsion, states that "[i]t is a new claim and inconsistent with the previous history of the dispute".

3. Replacée dans le contexte général de l'arrêt de 1992, cette affirmation, qui fait suite aux considérations précises des paragraphes 308, 309 et 310 relatifs à la preuve du phénomène de l'avulsion du Goascorán allégué par El Salvador, me paraît être un argument accessoire par rapport au motif principal invoqué par la Chambre en 1992 pour rejeter les prétentions d'El Salvador. A mon avis, ce motif principal était que cet Etat n'avait pas su démontrer que, à une certaine date au cours du XVII[e] siècle, le Goascorán avait brusquement changé de lit. C'est cette perception de la *ratio decidendi* de l'arrêt de 1992 en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre — perception qui diffère de celle de la majorité des membres de la présente Chambre — qui m'amène à une conclusion elle aussi différente quant à la recevabilité de la requête en revision d'El Salvador.

4. Je partage entièrement l'affirmation faite par la Chambre au paragraphe 22 du présent arrêt, selon laquelle «il appartient à la Cour, dès lors qu'elle est saisie d'une ... demande [en revision], de vérifier si les conditions de recevabilité fixées par l'article 61 du Statut sont remplies», indépendamment de l'attitude adoptée par les parties à ce sujet. En vérifiant si ces conditions ont été remplies, l'appréciation de la Chambre est nécessairement subordonnée au contenu de l'arrêt dont la revision est sollicitée et la Chambre doit agir en conformité avec les données dudit arrêt. Cette précision est particulièrement importante quand il s'agit de vérifier si les faits nouveaux présentés par la partie qui demande la revision sont «de nature à exercer une influence décisive». Cette dernière expression doit être interprétée comme signifiant que, si les faits nouveaux avaient été connus auparavant, la Chambre aurait adopté une décision différente. Les faits nouveaux doivent exercer, comme il est dit par la présente Chambre, une «influence décisive sur l'arrêt dont [on] sollicite la revision» (par. 40 et 55), c'est-à-dire sur la raison qui amena la Chambre à adopter sa décision dans l'instance originelle. C'est la raison pour laquelle, dans l'examen d'une demande en revision d'un arrêt, l'identification correcte de la véritable *ratio decidendi* de ce dernier est l'opération la plus délicate du procès. Dans le cas qui nous occupe, la Chambre a identifié comme *ratio decidendi* de l'arrêt de 1992 une observation de la Chambre à mon avis d'importance secondaire, qui est liée à l'historique du différend mais pas à l'objet de celui-ci ou aux droits revendiqués par les Parties.

5. Le différend entre les Parties, en ce qui concerne le sixième secteur de leur frontière terrestre, était centré sur le tracé de cette frontière sur la base de l'application du principe de l'*uti possidetis juris* à ce secteur. En 1992, la Chambre avait seulement pour mission de définir cette ligne frontière. Devait-elle à cet effet suivre le cours du Goascorán en 1821 (thèse du Honduras) ou le cours suivi par le fleuve avant l'avulsion alléguée par El Salvador? C'est de cette manière que la Chambre a posé le problème en 1992. Au premier paragraphe de la section de l'arrêt consacrée au sixième secteur, elle a décrit le nœud essentiel du différend de façon très simple et très claire:

3. Viewed in the general context of the 1992 Judgment, this statement, which follows the detailed reasoning contained in paragraphs 308, 309 and 310 concerning evidence of the phenomenon of avulsion as alleged by El Salvador, seems to me to be an ancillary argument in relation to the main ground invoked by the Chamber in 1992 for its rejection of El Salvador's claims. This main ground, in my view, was that El Salvador had been unable to demonstrate that, on a specific date in the seventeenth century, the river Goascorán had suddenly changed its course. It is this view of the *ratio decidendi* of the 1992 Judgment in respect of the sixth sector of the land boundary — a view that conflicts with that of a majority of Members of the present Chamber — which prompts me to draw an equally different conclusion regarding the admissibility of El Salvador's Application for revision.

4. I fully agree with the Chamber's statement in paragraph 22 of the present Judgment that "it is in any event for the Court, when seised of . . . an application [for revision], to ascertain whether the admissibility requirements laid down in Article 61 of the Statute have been met", regardless of the parties' views on the matter. In ascertaining whether these conditions have been satisfied, the Chamber's assessment will necessarily depend on the terms of the Judgment whose revision is sought and the Chamber must act in conformity with the findings in that Judgment. This is particularly important for purposes of ascertaining whether the new facts presented by the party seeking revision are "of such a nature as to be a decisive factor". That phrase has to be construed as meaning that, if the facts had been known previously, the Chamber would have taken a different decision. The new facts must, as noted by the present Chamber, be "'decisive factors' in respect of the Judgment which [the Applicant] seeks to have revised" (paras. 40 and 55), that is to say in relation to the ground that led the Chamber to take its decision in the original proceedings. Hence, the trickiest part of the process of considering an application for revision of a judgment consists in correctly identifying the real *ratio decidendi* of the judgment. In the case before us, the Chamber identified as *ratio decidendi* of the 1992 Judgment an observation by the Chamber, to my mind of secondary importance, related to the previous history of the dispute but not to its object or to the rights claimed by the Parties.

5. The dispute between the Parties regarding the sixth sector of their land boundary focused on the course of the boundary on the basis of the application of the principle of *uti possidetis juris* to that sector. In 1992, the Chamber's sole task consisted in establishing where this boundary line lay. Should it follow the course of the Goascorán in 1821 (Honduras's position) or the course of the river prior to the avulsion alleged by El Salvador? Those were the terms in which the Chamber stated the problem in 1992. In the first paragraph of the section of the Judgment dealing with the sixth sector, it described the crux of the dispute in very simple and straightforward terms:

«Le différend qui oppose les Parties dans ce secteur est simple. Le Honduras affirme qu'en 1821 le Goascorán constituait la limite entre les divisions coloniales auxquelles les deux Etats ont succédé, qu'il n'y a pas eu de modification importante du cours de la rivière depuis 1821 et qu'en conséquence la frontière suit le cours actuel de la rivière, qui se jette dans le golfe au nord-ouest des Islas Ramaditas dans la baie de La Unión. De son côté, El Salvador affirme que, ce qui définit la frontière, c'est un cours antérieur suivi par la rivière et que cet ancien cours, abandonné ensuite par la rivière, peut être reconstitué et aboutit dans le golfe à Estero La Cutú.» (Arrêt de 1992, par. 306.)

6. Voilà le problème que la Chambre avait à résoudre en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre et qui a fait l'objet de ses développements aux paragraphes de l'arrêt consacrés à ce secteur. Dans la description du différend, la Chambre n'a fait aucune allusion à l'incompatibilité de la prétention d'El Salvador avec l'historique du différend.

7. Dans sa décision de 1992, la Chambre, après avoir procédé à l'examen des preuves présentées par les Parties, s'est prononcée en défaveur de la prétention d'El Salvador «pour les motifs exposés dans le présent arrêt, et en particulier aux paragraphes 306 à 322 dudit arrêt» (par. 430). Et «les motifs exposés» l'ont été avec précision aux paragraphes 308 et 309. Dans le premier, elle a déclaré qu'elle:

«n'a pas été informée de l'existence de documents établissant un changement aussi brusque du cours de la rivière, mais s'il était démontré à la Chambre que le cours du fleuve était auparavant aussi radicalement différent de ce qu'il est actuellement, on pourrait alors raisonnablement en déduire qu'il y a eu avulsion».

Dans le second, elle a indiqué qu'«[i]l n'existe aucun élément scientifique prouvant que le cours antérieur du Goascarán était tel qu'il débouchait dans l'Estero La Cutú...».

8. La *ratio decidendi* de la décision rendue par la Chambre en 1992 en ce qui concerne le sixième secteur se trouve précisément aux paragraphes 308 et 309. Les considérations faites aux paragraphes suivants sont subordonnées à la conclusion relative à l'avulsion alléguée par El Salvador à laquelle la Chambre est arrivée dans ces deux paragraphes. J'ai la certitude que telle était également la conception de la Chambre en 1992, non seulement parce que c'est ce qui ressort de l'ensemble de ses développements sur la revendication d'El Salvador aux paragraphes 307 à 321 de sa décision, mais encore parce que c'est ce que la Chambre elle-même dit de façon explicite au paragraphe 321. La dernière partie de ce paragraphe s'énonce en effet comme suit:

«La Chambre, *n'ayant pu accepter les conclusions contraires d'El Salvador* quant à l'ancien cours du Goascorán, et en *l'absence de toute prétention motivée d'El Salvador en faveur* d'une ligne située au sud-est des Ramaditas, considère qu'elle peut faire droit aux

> "The dispute between the Parties in this sector is simple. Honduras contends that in 1821 the river Goascorán constituted the boundary between the colonial units to which the two States have succeeded, that there has been no material change in the course of the river since 1821, and that the boundary therefore follows the present stream, flowing into the Gulf north-west of the Islas Ramaditas in the Bay of La Unión. El Salvador however claims that it is a previous course followed by the river which defines the boundary, and that this course, since abandoned by the stream, can be traced, and it reaches the Gulf at Estero La Cutú." (1992 Judgment, para. 306.)

6. This was the issue that the Chamber had to resolve with respect to the sixth sector of the land boundary and which it addressed in the paragraphs of the Judgment dealing with that sector. In its description of the dispute, the Chamber made no reference to the incompatibility of El Salvador's claim with the previous history of the dispute.

7. In its 1992 decision, the Chamber, having examined the evidence presented by the Parties, rejected El Salvador's claim "[f]or the reasons set out in the present Judgment, in particular paragraphs 306 to 322 thereof" (para. 430). And the reasons in question were set out clearly in paragraphs 308 and 309. In the former it stated that:

> "No record of such an abrupt change of course having occurred has been brought to the Chamber's attention, but were the Chamber satisfied that the river's course was earlier so radically different from its present one, then an avulsion might reasonably be inferred."

In the latter, it indicated that "[t]here is no scientific evidence that the previous course of the Goascorán was such that it debouched in the Estero La Cutú . . .".

8. The *ratio decidendi* of the decision rendered by the Chamber in 1992 in respect of the sixth sector is in effect contained in paragraphs 308 and 309. The reasoning in the subsequent paragraphs is subject to the conclusion reached by the Chamber in those two paragraphs regarding the avulsion alleged by El Salvador. I am convinced that this was also the Chamber's perception of the matter in 1992, not only because this is what emerges from its discussion of El Salvador's claim in paragraphs 307 to 321 of its decision but also because the Chamber itself expressly states as much in paragraph 321. This last part of that paragraph reads as follows:

> "*Having been unable to accept the contrary submissions of El Salvador* as to the old course of the Goascorán, and in *the absence of any reasoned contention of El Salvador in favour* of a line to the south-east of the Ramaditas, the Chamber considers that it may

conclusions du Honduras dans les termes où celles-ci ont été présentées.» (Les italiques sont de moi.)

9. Toutes ces références montrent qu'en 1992 la Chambre concentra ses développements sur ce qui constituait l'objet central — et unique — du différend entre les Parties en ce qui concerne le sixième secteur, à savoir quel était le cours du Goascorán qui, par application de l'*uti possidetis juris*, déterminait le tracé de la frontière dans le sixième secteur. El Salvador, n'ayant pas pu prouver son allégation dans l'instance originelle, la Chambre rejeta sa prétention.

10. C'est seulement au paragraphe 312 de l'arrêt, après avoir analysé de façon assez détaillée dans quelle mesure El Salvador avait établi le fait de l'avulsion, que la Chambre déclara que la prétention d'El Salvador était «nouvelle et incompatible avec l'historique du différend». Cette déclaration, brève, isolée, confuse même (que signifie «être incompatible avec l'historique du différend»?), semble avoir été faite à titre d'argumentation additionnelle ou complémentaire à la suite des considérations sur la preuve des allégations d'El Salvador, plutôt que comme conclusion décisoire de l'affaire.

Cependant la Chambre, au paragraphe 40 du présent arrêt, soutient que,

> «si la Chambre a écarté en 1992 les prétentions d'El Salvador selon lesquelles la frontière de 1821 ne suivait pas le cours de la rivière à cette dernière date, elle l'a fait en se fondant sur le comportement de cet Etat durant le XIX[e] siècle»;

elle indique, en conséquence, que,

> «[m]ême si cette avulsion était aujourd'hui prouvée et même si l'on devait en tirer les conséquences de droit qu'en tire El Salvador, de telles constatations ne permettraient pas de remettre en cause la décision prise par la Chambre en 1992 sur une tout autre base».

11. De mon point de vue, par cette affirmation, la Chambre ignore les indications des paragraphes 308 et 309 de l'arrêt de 1992, qui suggèrent au contraire que si, au cours de la procédure originelle, El Salvador avait fourni à la Chambre des preuves satisfaisantes démontrant que le Goascorán avait soudainement changé de cours par avulsion, la décision de la Chambre aurait été différente en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière (voir paragraphe 17 ci-dessous).

12. Si c'est du fait que la prétention d'El Salvador concernant le sixième secteur était nouvelle et «incompatible avec l'historique du différend» que la Chambre a en 1992 débouté El Salvador de ses prétentions, on peut se demander pourquoi elle a procédé (pour reprendre les termes utilisés au paragraphe 38 du présent arrêt) «à l'examen en droit de la thèse» de cet Etat sur l'avulsion du Goascorán. En effet, après avoir examiné la revendication d'El Salvador et la preuve produite pour l'étayer, la Chambre était arrivée à la conclusion qu'aucun document établissant un changement brusque du cours de la rivière n'avait été présenté (arrêt de

uphold the Honduran submissions in the terms in which they were presented." (Emphasis added.)

9. All these passages show that in 1992 the Chamber's reasoning focused on what constituted the crucial — and sole — point of dispute between the Parties with respect to the sixth sector namely what was the course of the Goascorán which, by application of the *uti possidetis juris*, defined the boundary in the sixth sector. As El Salvador was unable to prove its allegation in the original proceedings, the Chamber rejected its claim.

10. It was only in paragraph 312 of the Judgment, after a relatively detailed analysis of the extent to which El Salvador had substantiated the fact of the avulsion, that the Chamber described El Salvador's claim as "new . . . and inconsistent with the previous history of the dispute". This brief, isolated and indeed ambiguous statement (what is meant by "inconsistent with the previous history of the dispute"?) seems to have been inserted after the Chamber's discussion of the evidence of El Salvador's allegations as an additional or supplementary line of argument rather than a decisive finding in the case.

Yet the Chamber, in paragraph 40 of the present Judgment, asserts that

> "while the Chamber in 1992 rejected El Salvador's claims that the 1821 boundary did not follow the course of the river at that date, it did so on the basis of that State's conduct during the nineteenth century";

it accordingly concludes that

> "[e]ven if avulsion were now proved, and even if its legal consequences were those inferred by El Salvador, findings to that effect would provide no basis for calling into question the decision taken by the Chamber in 1992 on wholly different grounds".

11. As I see it, the Chamber, in so stating, overlooks what was said in paragraphs 308 and 309 of the 1992 Judgment, which suggest, on the contrary, that if El Salvador had provided the Chamber during the original proceedings with satisfactory evidence of the fact that the Goascorán had suddenly changed course by avulsion, the Chamber's decision regarding the sixth sector of the boundary would have been different (see paragraph 17 below).

12. If the ground for the Chamber's dismissal of El Salvador's claims in 1992 was that the claim concerning the sixth sector was new and "inconsistent with the previous history of the dispute", one may well ask (to cite the language of paragraph 38 of the present Judgment) why it proceeded to "consideration as a matter of law" of that State's proposition concerning the avulsion of the Goascorán. The fact is that, having considered El Salvador's claim and the evidence adduced to substantiate it, the Chamber concluded that no record of a sudden change in the course of the river had been brought to its attention (1992 Judgment,

1992, par. 308) et qu'il n'existait aucun élément scientifique prouvant que le cours antérieur du Goascorán était tel qu'il débouchait dans l'Estero La Cutú (arrêt de 1992, par. 309). La Chambre aurait certainement pu faire l'économie de ses considérations sur la valeur des preuves présentées si les raisons pour lesquelles elle a alors rejeté la prétention d'El Salvador étaient la nouveauté de celle-ci et son incompatibilité avec les antécédents historiques du différend.

13. Je vois donc mal comment on peut aujourd'hui affirmer qu'en 1992 «la Chambre n'a pris parti ni sur l'existence d'un cours antérieur du Goascorán pouvant déboucher dans l'Estero La Cutú, ni sur l'avulsion éventuelle de cette rivière» (par. 38). Examinant les allégations d'El Salvador sur l'avulsion du Goascorán et sur l'existence d'un lit ancien du fleuve, et affirmant que ces allégations n'avaient pas été prouvées, la Chambre a indéniablement en 1992 fait davantage que de se borner «à tracer le cadre dans lequel elle aurait pu éventuellement prendre parti sur ces divers points» *(ibid.)*. Certes, en 1992, la Chambre «n'a pas pris parti sur les conséquences d'une avulsion éventuelle, survenue avant ou après 1821, sur les limites provinciales ou sur les frontières interétatiques en droit colonial espagnol ou en droit international» (par. 24). A quoi, cependant, aurait-il pu servir à la Chambre de se prononcer sur les conséquences d'une avulsion après avoir constaté qu'une telle avulsion n'avait pas été prouvée?

14. S'appuyant exclusivement sur le paragraphe 312 de l'arrêt de 1992, la présente Chambre conclut que les prétentions d'El Salvador, selon lesquelles la frontière de 1821 résultant de l'application du principe de l'*uti possidetis juris* ne suivait pas le cours de la rivière à cette date, ont été écartées par la Chambre en 1992 sur la base du «comportement de cet Etat durant le XIX^e^ siècle» (par. 40). Ce faisant, elle semble ne pas attacher d'importance aux considérations contenues dans les paragraphes précédents, en particulier les paragraphes 308 et 309, dans lesquels est exposé ce qui constitue, à mon avis, les véritables motifs du rejet par la Chambre des revendications d'El Salvador dans le sixième secteur.

15. C'est sur le fondement de cette affirmation sur l'«incompatibilité» de la prétention d'El Salvador avec l'historique du différend qu'il est indiqué dans le présent arrêt qu'en 1992 la Chambre,

> «appliquant la règle générale qu'elle avait posée au paragraphe 67 de son arrêt, a procédé au paragraphe 312 en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre en usant d'un raisonnement analogue à celui qu'elle avait adopté au paragraphe 80 pour le premier secteur» (par. 40).

En d'autres termes, selon l'opinion de la majorité des membres de la présente Chambre, le tracé de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras dans le sixième secteur, tel qu'il a été déterminé dans l'arrêt de 1992, serait un autre exemple de modification, par l'acquiescement ou la reconnaissance des Parties, d'une situation résultant de l'*uti possidetis juris*.

para. 308) and that there was no scientific evidence that the previous course of the Goascorán was such that it debouched into the Estero La Cutú (1992 Judgment, para. 309). The Chamber could certainly have spared itself the trouble of assessing the weight of the evidence presented if the grounds on which it then rejected El Salvador's claim were its newness and its inconsistency with the previous history of the dispute.

13. I therefore find little justification for today's assertion that in 1992 "the Chamber did not take any position on the existence of an earlier course of the Goascorán which might have debouched into the Estero La Cutú, or on any avulsion of the river" (para. 38). Inasmuch as it examined El Salvador's allegations concerning the avulsion of the Goascorán and the existence of an old riverbed, and concluded that those allegations had not been proved, the Chamber unquestionably did not confine itself in 1992 "to defining the framework in which it could possibly have taken a position on these various points" *(ibid.)*. Granted that in 1992 the Chamber "did not take a position on the consequences that any avulsion, occurring before or after 1821, would have had on provincial boundaries, or boundaries between States, under Spanish colonial law or international law" (para. 24). But what purpose would it have served for the Chamber to take a position on the consequences of an avulsion after finding that no such avulsion had been proved?

14. Relying solely on paragraph 312 of the 1992 Judgment, the present Chamber concludes that El Salvador's claims that the 1821 boundary defined by application of the *uti possidetis juris* principle did not follow the course of the river at that date were rejected by the Chamber in 1992 on the basis of "that State's conduct during the nineteenth century" (para. 40). In so doing, it appears to attach no importance to the points made in the preceding paragraphs, especially paragraphs 308 and 309, which, to my mind, contain the real grounds for the Chamber's rejection of El Salvador's claims in the sixth sector.

15. It is on the basis of this alleged "inconsistency" of El Salvador's claim with the previous history of the dispute that the present Judgment indicates that in 1992

> "applying the general rule which it had enunciated in paragraph 67 of the Judgment, the Chamber proceeded, in paragraph 312, concerning the sixth sector of the land boundary, by employing reasoning analogous to that which it had adopted in paragraph 80 in respect of the first sector" (para. 40).

In other words, a majority of the Members of the present Chamber view the course of the land boundary between El Salvador and Honduras in the sixth sector, as defined in the 1992 Judgment, as a further instance of modification, by acquiescence or acknowledgment of the Parties, of a situation resulting from *uti possidetis juris*.

16. Je ne vois toutefois rien dans le paragraphe 312 de l'arrêt de 1992, ni dans aucun autre paragraphe de celui-ci, qui laisserait entendre que la Chambre ait voulu appliquer au sixième secteur de la frontière le même critère qu'elle a appliqué au premier. A mon avis, la présente Chambre fait dire à celle de 1992 davantage que ce que celle-ci a voulu dire au paragraphe 312 de sa décision. Dans ce passage, en effet, la Chambre ne faisait rien de plus que de se référer à certains antécédents historiques du différend frontalier confirmant les conclusions auxquelles elle était arrivée aux paragraphes précédents, à savoir qu'El Salvador n'avait pas apporté les preuves de ses prétentions sur la frontière terrestre dans le sixième secteur.

17. En 1992, la Chambre n'a même pas laissé entendre que la preuve de l'avulsion n'était pas pertinente du fait qu'El Salvador avait accepté dans le sixième secteur de la frontière une modification de la situation résultant de l'application de l'*uti possidetis juris*. Au contraire, la Chambre a procédé à l'examen des prétentions des deux Parties, pour conclure qu'El Salvador n'avait pas pu corroborer sa thèse. Mieux encore, elle a ajouté que, s'il avait été démontré que le cours du fleuve avait si radicalement changé, «on pourrait alors raisonnablement en déduire qu'il y a eu avulsion» (arrêt de 1992, par. 308). La Chambre a donc laissé entendre qu'elle aurait tiré de ce fait des conclusions juridiques différentes de celles auxquelles elle est arrivée dans sa décision, parce que déterminer purement et simplement la réalité du phénomène d'avulsion ne relève pas de sa compétence naturelle: elle n'a pas pour fonction de se prononcer sur l'intervention des phénomènes hydrologiques sans en tirer de conséquences juridiques.

18. D'autre part, même s'il existe des analogies entre les situations résultant de l'application de l'*uti possidetis juris* au premier et au sixième secteur et que ces analogies invitent en principe à appliquer le même critère dans les deux cas, il est clair, selon moi, que la Chambre n'a pas procédé de la sorte. D'abord, parce que si, comme il est présumé dans le présent arrêt, en 1992 la Chambre avait appliqué au sixième secteur le même critère qu'elle avait appliqué au premier, elle l'aurait fait de manière explicite, comme elle l'a fait au paragraphe 80 de sa décision. En outre, la reconnaissance d'une modification résultant de l'*uti possidetis juris* ou l'acquiescement à cette modification est beaucoup plus difficile à présumer dans le cas du sixième secteur que dans celui du premier. A cet égard, il ne faut pas oublier que, selon ce que la Chambre a déclaré en 1992 au paragraphe 67 de son arrêt, une telle modification doit être fondée sur «assez de preuves pour établir que les parties ont en fait *clairement accepté* une variante, ou tout au moins une interprétation, de la situation résultant de l'*uti possidetis juris*» (les italiques sont de moi).

19. Je n'ai pas trouvé de telles preuves en ce qui concerne l'application du principe de l'*uti possidetis juris* au sixième secteur. L'absence de référence explicite à l'ancien cours du Goascorán lors des négociations qui se sont déroulées avant 1972 ne constitue pas une preuve suffisante pour

I see nothing in paragraph 312 of the 1992 Judgment, or in paragraph thereof, from which it might be inferred that the wished to apply to the sixth sector of the boundary the same as it had applied to the first sector. In my opinion, the present is attributing to the 1992 Chamber more than it wished to say aph 312 of its decision. All the Chamber did in that passage was ttention to certain aspects of the previous history of the bound- e in support of the conclusions it had reached in the preceding ns, namely that El Salvador had not substantiated its claims g the land boundary in the sixth sector.

992 the Chamber did not even imply that evidence of an avul- rrelevant by virtue of the fact that El Salvador, in the sixth sec- boundary, had accepted a change in the position resulting from ation of *uti possidetis juris*. On the contrary, the Chamber pro- consider the claims of the two Parties and concluded that or had been unable to substantiate its argument. Moreover, it t if it had been satisfied that the river's course was earlier so different from its present one, "then an avulsion might reason- ferred" (1992 Judgment, para. 308). The Chamber thus implied ould have led it to draw different legal conclusions from those its decision, for its function would not normally involve termining whether the phenomenon of avulsion had in fact its role is not to take a position on the occurrence of hydro- nomena without drawing legal inferences from them.

reover, even if analogies may be drawn between the *uti possi-* positions in respect of the first and sixth sectors, and even if it ferred in principle from these analogies that the same criterion applied in the both cases, it is clear, in my view, that the Cham- ot adopt that approach. First, because if, as assumed in the dgment, the Chamber had in 1992 applied the same criterion to sector as it had applied to the first, it would have done so as in paragraph 80 of its decision. Furthermore, acknowledg- modification of the *uti possidetis juris* position or acquiescence odification is far more difficult to infer in the case of the sixth in that of the first. It should be borne in mind in this regard e Chamber stated in 1992 in paragraph 67 of its Judgment, dification must be based on "sufficient evidence to show that have in effect *clearly accepted* a variation, or at least an inter- of the *uti possidetis juris* position" (emphasis added).

ve not found such evidence in respect of the application of the *tis juris* principle to the sixth sector. The lack of an express o the old course of the Goascorán during the negotiations that prior to 1972 does not constitute sufficient evidence to show

démontrer qu'El Salvador a «clairement accepté» une modification de la situation résultant de l'*uti possidetis juris*. Interpréter cette absence de référence comme une renonciation d'El Salvador à sa prétention de tracer la frontière suivant l'ancien lit du fleuve par application du principe de l'*uti possidetis juris* revient à accorder un poids excessif et des conséquences juridiques trop lourdes au silence des Parties. Ce silence ne peut pas signifier «l'acceptation claire» d'une modification de l'application dudit principe.

20. Même si l'on déduit du comportement d'El Salvador au cours des négociations de Saco qu'il aurait accepté des formules de règlement faisant du cours actuel du Goascoran la limite entre les territoires des deux pays, on ne peut pas en conclure qu'El Salvador ait renoncé définitivement à sa prétention de tracer la frontière en suivant l'ancien lit de la rivière. On ne trouve aucun élément démontrant de façon incontestable que l'intention d'El Salvador était de renoncer à l'application de l'*uti possidetis juris* sans variante.

21. Aux négociations de Saco, les deux Etats ont essayé de trouver une solution *politique* à leur différend frontalier, et il était naturel, et même nécessaire dans le contexte où ces négociations se sont déroulées, de faire des concessions en renonçant sur le plan politique à des droits qu'ils auraient pu faire valoir sur le plan juridique. D'autre part, les négociations de Saco «ne débouchèrent sur rien» (observations écrites du Honduras, par. 3.54) et les actes de la conférence ne disent rien sur l'endroit précis de la baie de La Unión où le Goascoran débouche, une question sur laquelle les Parties ne se sont jamais mises d'accord.

22. L'assertion selon laquelle la «nouveauté» de la prétention d'El Salvador ne peut pas être la *ratio decidendi* de la décision de la Chambre en 1992 se voit confirmée par le fait que la revendication par le Honduras de la ligne frontière au nord-ouest des Islas Ramaditas a été elle aussi faite pour la première fois lors des négociations d'Antigua de 1972. En tout état de cause, ces négociations ne font-elles pas partie de «l'historique du différend»? De quelle façon la prétention d'El Salvador est-elle «incompatible» avec l'historique du différend? Tenant compte de ces négociations, peut-on dire en 1992 ou en 2003 que la prétention d'El Salvador est une «prétention nouvelle»?

23. Le Honduras a sans doute abordé la question de la revision avec la même perception de la *ratio decidendi* de l'arrêt de 1992 exposée dans cette opinion, au moins antérieurement à la dernière audience publique de la Chambre tenue le 12 septembre 2003. L'opposition du Honduras à la demande en revision d'El Salvador était fondée sur l'idée que la Chambre avait rejeté la prétention d'El Salvador parce que cet Etat n'avait pas fourni des preuves suffisantes de l'avulsion. Pour le Honduras, la *ratio decidendi* de la décision n'avait donc rien à voir avec le partitionnement historique de la prétention. Cette idée constitue la substance des observations écrites du Honduras et aussi des déclarations de ses agents et conseils, qui, en quelques occasions, l'ont exprimée de manière explicite (voir, par exemple, les déclarations de l'agent, M. López Contreras, le 9 septembre

that El Salvador "clearly accepted" a variation of the *uti possidetis juris* position. Construing this lack of a reference as a waiver by El Salvador of its claim to have the boundary follow the old riverbed by application of the *uti possidetis juris* principle would be giving undue weight to, and drawing unduly far-reaching legal consequences from, the silence of the Parties. This silence cannot imply "clear acceptance" of a modification of the application of the principle in question.

20. Even if one infers from El Salvador's conduct during the Saco negotiations that it accepted settlement formulas establishing the present course of the Goascorán as the boundary between the territories of the two countries, it does not follow that El Salvador thus definitively waived its claim to base the boundary line on the course of the old riverbed. There is no evidence to demonstrate beyond doubt that El Salvador's intention was to waive its right to application of the *uti possidetis juris* without variation.

21. During the Saco negotiations, the two States tried to find a *political* solution to their boundary dispute, and it was natural, indeed necessary, in the circumstances in which the negotiations took place, to make concessions by waiving rights at the political level that they could have asserted at the judicial level. Moreover, the Saco negotiations "were unsuccessful" (Written Observations of Honduras, para. 3.54) and the conference records say nothing about the precise location of the point in the Bay of La Unión into which the Goascorán flows, a question on which the Parties have never agreed.

22. The contention that the "newness" of El Salvador's claim cannot be the *ratio decidendi* of the Chamber's 1992 decision is borne out by the fact that Honduras's claim in respect of the boundary line to the north-west of the Islas Ramaditas was also first asserted during the Antigua negotiations of 1972. In any case, are these negotiations not part of the "previous history of the dispute"? In what way is El Salvador's claim "inconsistent" with the previous history of the dispute? In the light of these negotiations, can El Salvador's claim be described in 1992 or in 2003 as a "new claim"?

23. Honduras's approach to the question of revision was clearly based on the same understanding of the *ratio decidendi* of the 1992 Judgment as is set forth in this opinion, at least prior to the final public sitting of the Chamber on 12 September 2003. Honduras's opposition to El Salvador's Application for revision was based on the premise that the Chamber had rejected El Salvador's claim on the ground that that State had not provided sufficient evidence of the avulsion. It follows that, in the view of Honduras, the *ratio decidendi* of the decision was unrelated to the historical pertinence of the claim. This premise represents the substance of Honduras's Written Observations and also of the statements of its Agents and counsel, who occasionally express it in explicit terms (see, for example, the statements by the Agent, Mr. López Contreras,

(C6/CR 2003/3, p. 12, par. 1.20), et d'un conseil, M. Jiménez Piernas, le même jour (C6/CR 2003/3, p. 35, par. 15)).

24. Comme l'a déclaré la Chambre en 1992, «[p]our le Honduras, la norme de droit international applicable au différend est simplement l'*uti possidetis juris*» (arrêt de 1992, par. 40). Dans la présente instance, non seulement le Honduras a réitéré cette affirmation, mais il en a fait l'élément central de ses observations écrites en réponse à la demande en revision d'El Salvador. Le Honduras a déclaré que

> «la caractéristique générale que doit présenter un fait pour qu'il soit de nature à exercer une influence décisive aux fins d'une demande en revision d'un arrêt définitif et obligatoire, revêtu de la sacro-sainte *res judicata*, est la découverte d'un titre ou de nouvelles effectivités coloniales, lorsque le titre est inexistant ou indéterminé» (observations écrites, par. 3.9).

Il a ajouté qu'«[o]n ne saurait en aucun cas oublier que le différend tranché par l'arrêt du 11 septembre 1992 se réfère très précisément à l'*uti possidetis* de 1821» (*ibid.*, par. 3.10) et que «le fait [nouveau] doit avoir une importance en lui-même ... pour la preuve de l'*uti possidetis*» (*ibid.*, par. 3.11). Le Honduras n'a pas abordé clairement le problème de l'«incompatibilité» de la prétention d'El Salvador avec l'historique du différend.

25. Ce n'est que tardivement, à la dernière audience publique du 12 septembre 2003, lors de son second tour de plaidoirie (El Salvador, Etat demandeur, n'avait en conséquence pas la possibilité de répondre), que le Honduras a soutenu que les brefs développements de la Chambre figurant au paragraphe 312 de l'arrêt de 1992 et relatifs à la pertinence historique de la prétention d'El Salvador constituaient la *ratio decidendi* de la décision ou, en d'autres termes, que c'est sur leur base que la Chambre aurait tracé la limite du sixième secteur en suivant le cours actuel du Goascorán. Ce n'est qu'à ce stade de ses plaidoiries que le Honduras a pour la première fois allégué que «les éléments présentés par El Salvador sur ce sujet sont sans rapport avec la détermination des faits sur laquelle repose la décision» (M. Philippe Sands, C6/CR 2003/5, p. 9-10, par. 5). Pour paraphraser ce qu'a indiqué la Chambre en 1992, je dirai que l'argumentation de dernière minute du Honduras est indubitablement «nouvelle et incompatible avec l'historique» de l'affaire.

26. Ce changement inattendu de stratégie du Honduras, qui est intervenu au dernier moment, a eu pour conséquence fâcheuse qu'El Salvador n'a pu faire valoir son opinion sur les questions ainsi soulevées.

27. En l'espèce, cette présentation tardive d'un nouvel argument ne semble pas avoir joué en faveur du respect de la régularité des procédures et de la garantie du principe de l'égalité des Parties.

*

28. Les faits nouveaux sur lesquels El Salvador a fondé sa requête en revision consistent en un ensemble d'éléments de preuve documentaires

on 9 September (C6/CR 2003/3, p. 12, para. 1.20) and by a counsel, Mr. Jiménez Piernas, on the same day (C6/CR 2003/3, p. 35, para. 15)).

24. As the Chamber stated in 1992, "[f]or Honduras the norm of international law applicable to the dispute is simply the *uti possidetis juris*" (1992 Judgment, para. 40). During the present proceedings, Honduras not only reiterated this view but made it the cornerstone of its Written Observations in response to El Salvador's Application for revision. Honduras stated that

> "in general a fact can be of such a nature as to be a decisive factor for the purposes of an application for revision of a final, binding judgment bearing the sacrosanct authority of *res judicata* only if that fact is the discovery of a title, or of additional colonial *effectivités* in cases where title is either non-existent or indeterminate" (Written Observations, para. 3.9).

It added that "[i]t must in all events be kept in mind that the dispute decided by the Judgment of 11 September 1992 very specifically concerns the *uti possidetis* of 1821" (*ibid.*, para. 3.10) and that "[t]he [new] fact must be important *per se* . . . in proving the *uti possidetis*" (*ibid.*, para. 3.11). Honduras did not explicitly address the issue of the "inconsistency" of El Salvador's claim with the previous history of the dispute.

25. It was only at a late stage, at the last public sitting on 12 September 2003 during the second round of oral argument (El Salvador, the applicant State, thus had no opportunity to respond), that Honduras asserted that the Chamber's brief reasoning in paragraph 312 of the 1992 Judgment concerning the historical pertinence of El Salvador's claim constituted the *ratio decidendi* of the decision or, in other words, that it was on the basis of that reasoning that the Chamber had defined the boundary of the sixth sector as following the present course of the Goascorán. It was only at this stage in its oral argument that Honduras alleged for the first time that "the material presented by El Salvador to that subject is irrelevant to the operative factual determination" (Mr. Philippe Sands, C6/CR 2003/5, pp. 9-10, para. 5). To paraphrase the Chamber's words in 1992, I would say that Honduras's last-minute line of argument is incontestably "new and inconsistent with the previous history" of the case.

26. This unexpected last-minute change of strategy by Honduras had the unfortunate consequence of preventing El Salvador from expressing its opinion on the questions thus raised.

27. The late presentation of a new argument would not appear, under the circumstances, to have been consistent with sound procedural practice or with the principle of equality of the Parties.

*

28. The new facts on which El Salvador based its Application for revision consist of a series of items of documentary evidence (scientific

(études scientifiques, rapports techniques, matériel cartographique, publications), découverts ou produits après 1992, qui, selon El Salvador, étaient inconnus tant de lui-même que de la Chambre et seraient de nature à exercer une influence décisive.

29. La Chambre ne s'est pas demandé si ces éléments de preuve documentaires pouvaient ou non être considérés comme des «faits nouveaux» au sens de l'article 61 du Statut de la Cour. Elle est arrivée à la conclusion qu'ils ne remplissaient pas une des conditions fixées par cette disposition (être de nature à exercer une influence décisive), ce qui revient à reconnaître implicitement leur qualité de «faits nouveaux». De cette manière, la Chambre confirme que la présentation de ces documents peut justifier une demande en revision à la condition que ces derniers répondent aux critères posés par l'article 61 du Statut.

30. L'idée que des documents puissent être invoqués comme «faits nouveaux» n'a pas été toujours acceptée. Un courant doctrinal minoritaire, cherchant à limiter l'utilisation du recours en revision, fait une interprétation restrictive de l'article 61 et soutient que le terme «fait» ne recouvre pas les documents ou d'autres éléments de preuve[1]. Cette position dérive d'une perception négative de l'institution de la revision perçue comme un moyen destiné à briser le sacro-saint principe de la *res judicata*. Selon ce courant doctrinal, la revision serait un succédané de l'appel et, comme tel, constituerait une menace contre la sécurité juridique. Cette appréhension semble être partagée par le Honduras qui a mis la Chambre en garde dans les termes suivants:

> «[s]i cette demande en revision était déclarée recevable, le précédent fâcheux qui serait ainsi créé apparaîtrait dans l'avenir comme un encouragement donné à tout Etat mécontent d'un arrêt de la Cour de demander sa revision...» (observations écrites, par. 1.19)[2].

31. Le Honduras a également fait une interprétation restrictive des termes de l'article 61 du Statut de la Cour. Il a soutenu qu'il fallait distinguer «la réalité objective d'un fait de l'interprétation ... [qu'on] en donnerait, ou des déductions ou autre «construction intellectuelle»» (*ibid.*, par. 2.17). D'après le Honduras, il existe «une distinction de nature entre les faits allégués et les preuves avancées pour vérifier leur réalité et que seule la découverte des premiers ouvre droit à revision du procès» (*ibid.*,

[1] Voir Daniel Bardonnet, «De l'équivoque des catégories juridiques: la revision des sentences arbitrales pour «erreur de fait» ou «fait nouveau» dans la pratique latino-américaine», in *Libro homenaje «In Memoriam» of Judge José María Ruda*, C. A. Armas Barea *et al.* (eds. publ.), p. 199; Simpson et Fox, *International Arbitration — Law and Practice*, 1959, p. 245.

[2] Le temps a cependant démontré que cette crainte n'était pas justifiée. Aucune demande en revision n'a été présentée, en vertu des conventions de La Haye ou devant la Cour permanente de Justice internationale, et au cours de sa soixante-dix d'existence, la présente Cour n'a été saisie que de trois requêtes en revision (y compris celle déposée par El Salvador) et les a déclarées irrecevables toutes les trois.

studies, technical reports, cartographic material, publications) discovered or produced after 1992 which, according to El Salvador, were unknown both to itself and to the Chamber and are alleged to be of such a nature as to be a decisive factor.

29. The Chamber did not ask itself whether or not this documentary evidence could be regarded as "new facts" within the meaning of Article 61 of the Statute of the Court. It concluded that it failed to satisfy one of the conditions laid down by that Article (being of such a nature as to be a decisive factor), which is tantamount to an implicit acknowledgment of its status as "new facts". The Chamber thus confirms that the production of such documents may substantiate an application for revision provided that they meet the criteria laid down by Article 61 of the Statute.

30. The proposition that documents may be put forward as "new facts" has not always been accepted. A minority view in the literature, seeking to restrict recourse to revision proceedings, has opted for a narrow interpretation of Article 61, arguing that the term "facts" does not cover documents or other evidence[1]. This position stems from a negative perception of the institution of revision, which is viewed as a means of breaching the sacrosanct principle of *res judicata*. According to this view, revision is a substitute for appeal and as such represents a threat to legal certainty. This fear seems to be shared by Honduras, which cautioned the Chamber in the following terms:

> "[i]f this Application for revision were to be held admissible, the unfortunate precedent which this would create would come to be seen in future as an encouragement to any State dissatisfied with a judgment of the Court to apply for its revision . . ." (Written Observations, para. 1.19)[2].

31. Honduras also put forward a narrow interpretation of the terms of Article 61 of the Statute of the Court. It argued that "the objective reality of a fact must be distinguished from the interpretation which . . . [one] seeks to place upon it, and from inferences or other new 'intellectual constructs' " (*ibid.*, para. 2.17). According to Honduras, there is "a distinction in kind between the facts alleged and the evidence relied upon to prove them, and only the discovery of the former opens a right to

[1] See Daniel Bardonnet, "De l'équivoque des catégories juridiques: la revision des sentences arbitrales pour 'erreur de fait' ou 'fait nouveau' dans la pratique latino-américaine", in *Liber Amicorum "In Memoriam" of Judge José María Ruda*, C. A. Armas Barea *et al.* (eds.), p. 199; Simpson and Fox, *International Arbitration — Law and Practice*, 1959, p. 245.

[2] Time has shown, however, that this fear is unfounded. No application for revision has been filed under the Hague Conventions, none was filed before the Permanent Court of International Justice, and this Court has dealt with only three applications for revision (including that filed by El Salvador) during the 60 years of its existence and has declared all three inadmissible.

par. 2.20). Le Honduras a affirmé s'appuyer sur «une jurisprudence bien établie» alors qu'il a cité uniquement l'avis consultatif de la Cour permanente de Justice internationale relatif à la délimitation de la frontière entre la Serbie et l'Albanie au monastère de Saint-Naoum, dans lequel il est dit que «des documents nouvellement produits ne constituent pas par eux-mêmes des faits nouveaux»[3].

32. Il est vrai que le recours en revision est, de par sa nature et son objet, exceptionnel et que, partant, «il est ... nécessairement limité dans ses conditions d'exercice»[4] et recevable seulement quand toutes les conditions, au demeurant très strictes, de l'article 61 du Statut sont remplies. Le caractère restrictif des conditions d'exercice ne peut toutefois pas s'étendre à l'interprétation des termes mêmes dans lesquels ces conditions sont posées. Dire que la recevabilité d'un recours en revision est soumise à des conditions étroites est en effet une chose, soutenir que les dispositions régissant l'utilisation de ce recours doivent par conséquent être interprétées et appliquées de manière restrictive en est une autre tout à fait différente. Il n'existe aucune raison qui justifierait l'application aux termes de l'article 61 du Statut de la Cour d'un critère restrictif d'interprétation et qui amènerait à ne pas considérer des documents comme des «faits» au sens de l'article 61. Cette disposition doit être interprétée selon les règles générales d'interprétation, qui veulent qu'on attribue aux termes leur sens ordinaire. Et sans aucun doute possible, le sens ordinaire du terme «fait» recouvre les documents[5].

33. Les discussions qui ont précédé l'adoption de l'article 59 du Statut de la Cour permanente de Justice internationale (devenu plus tard l'article 61 du Statut de la présente Cour) révèlent que, dans l'esprit des rédacteurs de cette disposition, les documents constituaient des «faits»[6]. C'est également là l'opinion dominante dans la doctrine[7], ainsi que dans la

[3] *Avis consultatif, 1924, C.P.J.I. série B n° 9*, p. 22.

[4] Michel Dubisson, *La Cour internationale de Justice*, 1964, p. 250.

[5] Ce qui est vrai, réel; ce qui existe réellement (Larousse); ce qui constitue la matière de la connaissance (Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*). Voir également, Jean Salmon, «Le fait dans l'application du droit international», *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye (RCADI)*, vol. 175 (1982), p. 273.

[6] Une proposition de l'Italie d'ajouter le mot «document» dans le texte de l'article fut retirée après que M. Politis eut déclaré que «la découverte d'un document est incluse dans celle d'un fait» (Société des Nations, *Procès-verbaux I-VIII de la Troisième Commission, première Assemblée, documents*, p. 375).

[7] Voir, par exemple, M. Scerni, «La procédure de la Cour permanente de Justice internationale», *RCADI*, vol. 65 (1938), p. 672; Paul Reuter, «La motivation et la revision des sentences arbitrales à la conférence de la paix de La Haye (1899) et le conflit frontalier entre le Royaume-Uni et le Venezuela», *Mélanges offerts à Juraj Andrassy*, p. 243 et 245; P. Lalive, *Questions actuelles concernant l'arbitrage international*, I.H.E.I. cours 1959-1960, p. 100 et 101; W. M. Reisman, *Nullity and Revision. The Review and Enforcement of International Judgments and Awards*, p. 38 et 210; E. Zoller, «Observations sur la revision et l'interprétation des sentences arbitrales», *Annuaire français de droit européen*, vol. XXIV (1978), p. 331 et 351; D. V. Sandifer, *Evidence before International Tribunals*, 1975, p. 453.

revision" (Written Observations, para. 2.20). Honduras claimed to be relying on "well-established case law", although it merely cited the Advisory Opinion of the Permanent Court of International Justice on the delimitation of the boundary between Serbia and Albania at the Monastery of Saint Naoum, which states that "fresh documents do not in themselves amount to fresh facts" [3].

32. While it is true that an application for revision is by its very nature and object exceptional and hence that "the conditions in which it is exercised are . . . necessarily limited" [4] and that it is admissible only when all the — very strict — conditions of Article 61 of the Statute are satisfied, the restrictive nature of the conditions governing its exercise cannot be extended to the manner in which the language of those conditions is interpreted. To say that the admissibility of an application for revision is subject to strict conditions is one thing; to argue that the provisions governing the use of such an application must therefore be narrowly interpreted and applied is quite a different matter. There is no justification for applying a narrow interpretative criterion to the terms of Article 61 of the Statute of the Court, by virtue of which documents are not to be regarded as "facts" within the meaning of Article 61. The Article should be interpreted in accordance with general rules of interpretation, which require that terms should be given their ordinary meaning. And there can be no doubt whatsoever that the ordinary meaning of the term "facts" includes documents [5].

33. The discussions that preceded the adoption of Article 59 of the Statute of the Permanent Court of International Justice (which subsequently became Article 61 of the Statute of this Court) show that, in the minds of the drafters of the Article, documents constituted "facts" [6]. This opinion also prevails in the literature [7] and in that, albeit scant, corpus of

[3] *Advisory Opinion, 1924, P.C.I.J., Series B, No. 9*, p. 22.

[4] Michel Dubisson, *La Cour internationale de Justice*, 1964, p. 250.

[5] What is true, real; what really exists (Larousse); what constitutes the substance of something known (Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* [*translations by the Registry*]. See also Jean Salmon, "Le fait dans l'application du droit international", *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye (RCADI)*, Vol. 175 (1982), p. 273.

[6] A proposal by Italy to insert the word "document" in the text of the Article was withdrawn after Mr. Politis pointed out that "the discovery of a document was included in the discovery of a fact" (League of Nations, *Minutes I-VIII of the Third Committee, First Assembly, Records*, p. 375).

[7] See, for example, M. Scerni, "La procédure de la Cour permanente de Justice internationale", *RCADI*, Vol. 65 (1938), p. 672; Paul Reuter, "La motivation et la revision des sentences arbitrales à la conférence de la paix de La Haye (1899) et le conflit frontalier entre le Royaume-Uni et le Vénézuela", *Mélanges offerts à Juraj Andrassy*, pp. 243, 245; P. Lalive, *Questions actuelles concernant l'arbitrage international*, I.H.E.I., Cours 1959-1960, pp. 100, 101; W. M. Reisman, *Nullity and Revision. The Review and Enforcement of International Judgements and Awards*, pp. 38, 210; E. Zoller, "Observations sur la revision et l'interprétation des sentences arbitrales", *Annuaire français de droit européen*, Vol. XXIV (1978), pp. 331, 351; D. V. Sandifer, *Evidence before International Tribunals*, 1975, p. 453.

jurisprudence internationale, peu abondante, il est vrai. C'est, en effet, de cette manière que la Cour a interprété dans le passé l'exigence de la découverte d'un «fait nouveau» pour fonder une requête en revision[8]. Dans son arrêt du 10 décembre 1985 (*Demande en revision et en interprétation de l'arrêt du 24 février 1982 en l'affaire du* Plateau continental (Tunisie/Jamahiriya arabe libyenne) *(Tunisie c. Jamahiriya arabe libyenne)*), la Cour, bien qu'elle ne se soit pas prononcée de manière explicite sur ce point spécifique, a considéré comme «faits» les documents présentés par la Tunisie à l'appui de sa requête en revision. La Cour a déclaré l'irrecevabilité de la requête parce que ces faits ne remplissaient pas deux des conditions de recevabilité exigées par l'article 61: celle de l'ignorance non fautive du fait nouveau par le demandeur et celle selon laquelle le fait nouveau doit être de nature à exercer une influence décisive[9]. Cette conclusion implique la reconnaissance par la Cour que des documents constituent des «faits» au sens de l'article 61.

34. En n'abordant pas explicitement la question de l'admissibilité de documents ou d'autres éléments de preuve présentés à l'appui d'une demande en revision, la présente Chambre semble également faire sienne une interprétation large de ce qui peut constituer un «fait» au sens de l'article 61 du Statut de la Cour. De ce point de vue, l'arrêt de la Chambre, auquel je regrette toutefois de ne pas pouvoir m'associer, constitue selon moi un développement jurisprudentiel positif que je me réjouis de noter.

*

35. Je suis arrivé à la conclusion que le matériel et l'information qu'El Salvador a présentés dans cette instance comme étant des «faits nouveaux» satisfont, dans leur ensemble, aux conditions fixées par l'article 61 du Statut de la Cour. Etant donné que la *ratio decidendi* de l'arrêt de 1992 en ce qui concerne le sixième secteur de la frontière terrestre est, selon mon opinion, expliquée aux paragraphes 308, 309 et 321 de ladite décision (inexistence de preuves sur la survenance d'un changement brusque du cours de la rivière; absence d'éléments scientifiques prouvant que

[8] On peut citer d'autres décisions de tribunaux internationaux allant dans le même sens. Voir, par exemple, l'affaire *Heim et Chamant c. Etat allemand, Recueil des décisions des tribunaux arbitraux mixtes*, t. 3, p. 54-55; plus récemment, Cour interaméricaine des droits de l'homme, l'affaire *Genie Lacayo*, décision du 13 septembre 1997, par. 12. Dans son arrêt relatif à la *Demande en revision de l'arrêt du 11 juillet 1996 en l'affaire relative à l'*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie), exceptions préliminaires *(Yougoslavie c. Bosnie-Herzégovine)*, la Cour ne s'est pas prononcée sur ce point, mais les juges qui se sont exprimés dans des opinions individuelles ou dissidentes ont abordé la question et ont considéré comme allant de soi que des preuves nouvellement produites, y compris les preuves documentaires, pouvaient constituer des faits nouveaux au sens de l'article 61 du Statut; voir, par exemple, l'opinion individuelle du juge Koroma (*C.I.J. Recueil 2003*, p. 34, par. 2); opinion dissidente du juge Dimitrijević (*ibid.*, p. 54 et 55, par. 6 et 9).

[9] *C.I.J. Recueil 1985*, p. 206 et 213, par. 28 et 39.

international jurisprudence. It is the approach that the Court adopted in the past in interpreting the requirement of discovery of a "new fact" as grounds for an application for revision[8]. In its Judgment of 10 December 1985 (*Application for Revision and Interpretation of the Judgment of 24 February 1982 in the Case concerning the* Continental Shelf (Tunisia/ Libyan Arab Jamahiriya) *(Tunisia* v. *Libyan Arab Jamahiriya)*), the Court, while refraining from taking an explicit position on this point, nevertheless treated the documents presented by Tunisia in support of its Application for revision as "facts". The Court declared the Application inadmissible because those facts did not satisfy two of the conditions for admissibility laid down in Article 61: that ignorance of the new fact by the Applicant must not be due to negligence and that the new fact must be of such a nature as to be a decisive factor[9]. This conclusion implies that the Court acknowledged that the documents constituted "facts" within the meaning of Article 61.

34. By refraining from expressly addressing the issue of the admissibility of documents or other evidence presented in support of an application for revision, the present Chamber also seems to endorse a broad interpretation of what may constitute a "fact" within the meaning of Article 61 of the Statute of the Court. On this point I find the Chamber's Judgment, with which I am regrettably unable to associate myself, a positive development in jurisprudence of which I am pleased to take note.

*

35. I have come to the conclusion that, taken overall, the material and information that El Salvador presented in these proceedings as "new facts" largely satisfy the conditions laid down by Article 61 of the Statute of the Court. Given that the *ratio decidendi* of the 1992 Judgment in respect of the sixth sector of the land boundary is, in my opinion, explained in paragraphs 308, 309 and 321 of that decision (no evidence of an abrupt change of course of the river; lack of scientific evidence that the previous course of the river was such that it debouched in the Estero

[8] Other similar decisions by international tribunals may be cited. See, for example, the *Heim et Chamant c. Etat allemand* case, *Recueil des décisions des tribunaux arbitraux mixtes*, Vol. 3, pp. 54-55; more recently Inter-American Court of Human Rights *Genie Lacayo* case, decision of 13 September 1997, para. 12. In its Judgment on the *Application for Revision of the Judgment of 11 July 1996 in the Case concerning* Application of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina *v.* Yugoslavia), Preliminary Objections (*Yugoslavia* v. *Bosnia and Herzegovina*), the Court took no position on this point, but the judges who produced separate or dissenting opinions addressed the issue and took it as self-evident that newly produced evidence, including documentary evidence, could constitute new facts within the meaning of Article 61 of the Statute; see, for example, the separate opinion of Judge Koroma (*I.C.J. Reports 2003*, p. 34, para. 2); dissenting opinion of Judge Dimitrijević (*ibid.*, pp. 54 and 55, paras. 6 and 9).

[9] *I.C.J. Reports 1985*, pp. 206 and 213, paras. 28 and 39.

le cours antérieur de la rivière débouchait dans l'Estero La Cutú), tout élément de preuve tendant à démontrer le fait de l'avulsion du Goascorán est susceptible d'avoir une influence décisive.

36. Au cours de la présente instance, El Salvador a produit des preuves techniques qui, selon lui, montrent d'une manière irréfutable l'existence de l'ancien lit que le Goascorán aurait abandonné par l'effet d'une avulsion et qui débouchait dans le bras du Cutú. El Salvador a également produit des preuves scientifiques contenues dans un rapport d'experts qui soutiennent catégoriquement qu'un changement brusque du cours du fleuve est survenu après que les autorités coloniales espagnoles eurent tracé la limite entre l'Alcaldía Mayor de Tegucigalpa et la municipalité de San Miguel suivant le lit de la rivière, et que le bras du Cutú et ses chenaux de distribution étaient les émissaires principaux du Goascorán à l'époque où eut lieu l'abandon de l'ancien cours.

37. A ces nouveaux éléments de preuve, il convient d'ajouter les copies de la «Carta Esférica» et du compte rendu de l'expédition du brigantin *El Activo* récemment découvertes dans l'*Ayer Collection* de la Newberry Library de Chicago au moyen desquelles El Salvador vise à affaiblir la force probante du seul élément de preuve sur lequel la Chambre a en 1992 décidé le tracé de la frontière dans le sixième secteur, à savoir les copies des mêmes documents conservées au Musée naval de Madrid et produites par le Honduras lors de l'instance originelle. En l'absence d'autres éléments de preuve, c'est exclusivement sur la base de ces copies que la Chambre a décidé que la ligne frontière devait suivre le cours actuel du Goascorán jusqu'à son embouchure dans le golfe de Fonseca, au nord-ouest des Islas Ramaditas.

38. Les copies produites par El Salvador présentent en l'espèce de nombreuses différences avec celles du Musée naval de Madrid (différences de dates, informations contradictoires — surtout en ce qui concerne la configuration générale de la côte —, différences dans la présentation, le type de caractères, la calligraphie et les symboles utilisés). La majorité des membres de la Chambre soutient que ces différences «ne permettent pas de remettre en cause la fiabilité des cartes produites devant la Chambre en 1992» (arrêt, par. 52). Il est possible que, considérées isolément, chacune de ces différences ne paraisse pas très importante. Il est toutefois permis de douter de la fiabilité de ces documents et de l'exactitude des informations qu'ils contiennent quand on considère les différences dans leur ensemble. Si on ajoute à cette considération le fait qu'au cours de cette instance El Salvador a présenté d'autres éléments de preuve visant à démontrer qu'un phénomène d'avulsion a effectivement déplacé l'embouchure du Goascorán de l'Estero La Cutú à l'Estero Ramaditas, on peut se demander si, en 1992, la Chambre n'a pas utilisé comme base de sa décision un document sans aucune valeur probante. Si la solidité de cette preuve est maintenant mise en cause par la découverte d'un nouveau document, il est alors permis de penser qu'en 1992 la Chambre n'a peut-être pas adopté la décision la plus juste qui soit quant au sixième secteur de la frontière terrestre entre El Salvador et le Honduras.

La Cutú), any evidence demonstrating the fact of the Goascorán avulsion may be of such a nature as to be a decisive factor.

36. During the present proceedings, El Salvador produced technical evidence that irrefutably demonstrates, in its view, the existence of the old bed, which the Goascorán allegedly left following an avulsion and which debouched into the Cutú inlet. El Salvador also produced scientific evidence contained in an expert report which states categorically that an abrupt change in the course of the river occurred after the Spanish colonial authorities had defined the boundary between the Alcaldía Mayor de Tegucigalpa and the municipality of San Miguel as following the riverbed, and that the Cutú inlet and its distributory channels were the primary outlets of the Goascorán at the time when the old course was abandoned.

37. To this new evidence should be added the copies of the "Carta Esférica" and of the report of the expedition of the brigantine *El Activo* recently discovered in the Ayer Collection of the Newberry Library in Chicago, by means of which El Salvador seeks to weaken the probative force of the only evidence on which the Chamber based its determination of the course of the boundary in the sixth sector in 1992, namely copies of the same documents held at the Madrid Naval Museum and produced by Honduras in the original proceedings. In the absence of other evidence, it was exclusively on the basis of these copies that the Chamber decided that the boundary line should follow the present course of the Goascorán as far as its mouth in the Gulf of Fonseca, north-west of the Islas Ramaditas.

38. The copies produced by El Salvador in these proceedings differ in many respects from those of the Madrid Naval Museum (different dates, conflicting data — especially as regards the general configuration of the coast, differences in presentation, type of characters, calligraphy and symbols used). A majority of the Members of the Chamber hold that these discrepancies "afford no basis for questioning the reliability of the charts that were produced to the Chamber in 1992" (Judgment, para. 52). It is possible that, considering in isolation, each such discrepancy would not appear to be of great importance. However, one is justified in questioning the reliability of the documents and the accuracy of the information they contain when the discrepancies are viewed as a whole. If we add to this the fact that during the present proceedings El Salvador presented other evidence designed to show that an avulsion phenomenon effectively shifted the mouth of the Goascorán from the Estero La Cutú to the Estero Ramaditas, the question arises whether the Chamber may not in 1992 have relied as the basis for its decision on a document having no evidential value. If the reliability of this evidence is now brought into question by the discovery of a new document, there are then grounds to believe that the decision taken by the Chamber in 1992 in respect of the sixth sector of the land boundary between El Salvador and Honduras was perhaps not entirely correct.

39. Les termes «diligence» et «négligence» possèdent un contenu abstrait dont l'appréciation comporte un élément fortement subjectif. Il n'est dès lors pas possible de déterminer de manière générale et à priori quel comportement a été diligent ou négligent. La détermination du degré de diligence ou de négligence doit se faire au cas par cas en tenant compte du contexte. Dans l'examen d'une requête en revision, il faut considérer chaque situation particulière, en tenant compte, notamment, de la nature des faits présentés comme des «faits nouveaux», des moyens d'accès à ces «faits» par la partie qui demande la revision, et du comportement des parties.

40. Les explications données par El Salvador pour démontrer sa diligence, ou tout au moins son manque de négligence dans la présentation des nouveaux éléments de preuve qu'il a produits pour fonder sa requête en revision, m'ont en tout état de cause parues convaincantes (à l'exception des explications relatives aux éléments qu'il qualifie de «preuves historiques» et qui consistent en réalité en deux ouvrages de géographie d'auteurs honduriens et publiés au Honduras). La situation d'instabilité sociale et politique qu'a connue El Salvador du fait de la violente guerre civile faisant rage sur son territoire durant l'instruction de l'affaire par la Cour, l'indisponibilité des moyens techniques qui auraient permis à cet Etat de se procurer certaines preuves importantes pour corroborer ses allégations, les difficultés d'accès à quelques-uns des nouveaux éléments et, pour ce qui est de la «Carta Esférica» et du journal de bord de l'expédition d'*El Activo*, l'impossibilité de consulter toutes les sources d'information cartographique existantes expliquent largement, à mon avis, pourquoi les éléments de preuve sur la base desquels El Salvador a tenté d'obtenir la revision de l'arrêt de 1992 n'ont pas été présentés plus tôt.

41. J'ignore si, dans l'hypothèse où l'information produite par El Salvador au cours de cette instance avait été connue de la Chambre en 1992, celle-ci aurait *nécessairement* été amenée à adopter une décision différente de celle qu'elle a adoptée. A ce stade, la présente Chambre devait seulement statuer sur la recevabilité de la requête en revision sans se prononcer sur le fond. En conséquence, je me suis simplement borné à vérifier si les éléments qu'El Salvador a présentés comme des «faits nouveaux» remplissaient les conditions fixées par l'article 61 du Statut de la Cour. Sur ce point, je suis arrivé à une conclusion affirmative: ces conditions ont été remplies et la requête en revision était par conséquent recevable.

42. Ayant conclu, de manière erronée à mon point de vue, que la *ratio decidendi* de l'arrêt de 1992 concernant le sixième secteur de la frontière terrestre n'était pas liée au fond du différend mais à son historique, et que, par conséquent, les faits nouveaux présentés à l'instance n'étaient pas de nature à exercer une influence décisive, la Chambre a décidé que la requête en revision déposée par El Salvador était irrecevable. Il s'ensuit que ne pourra pas s'ouvrir la seconde phase de la procédure en revision, au cours de laquelle la Chambre aurait eu à statuer sur le fond de la demande. Cela est regrettable, car un nouvel examen au fond du diffé-

39. Any assessment of the terms "diligence" and "negligence" is likely to be highly subjective owing to their abstract content. It is thus generally not possible to determine *a priori* whether conduct has been diligent or negligent. The degree of diligence or negligence involved must be assessed on a case-by-case basis, having regard to the context. In examining an application for revision, each individual situation must be considered, taking into account, in particular, the nature of the facts presented as "new facts", the means of access to these "facts" by the party applying for revision, and the conduct of the parties.

40. The arguments employed by El Salvador to demonstrate its diligence, or at least its lack of negligence, in presenting the new evidence that it produced in support of its Application for revision seemed to me, in any event, to be persuasive (except for the arguments concerning the material that it characterizes as "historical evidence", which in reality consists of two geographical works by Honduran authors published in Honduras). The unstable social and political situation in El Salvador resulting from the violent civil war raging on its territory during the Court's examination of the case, the unavailability of technical facilities that would have enabled that State to obtain certain important evidence to substantiate its allegations, difficulties in gaining access to some of the new material and, in the case of the "Carta Esférica" and the logbook of the *El Activo* expedition, the impossibility of consulting all existing sources of cartographic information, go a long way towards explaining, in my opinion, why the evidence on the basis of which El Salvador sought to have the 1992 Judgment revised was not presented sooner.

41. I do not know whether the Chamber, had it been aware in 1992 of the information produced by El Salvador during these proceedings, would *necessarily* have taken a different decision from that actually taken. At this stage, the present Chamber is merely required to rule on the admissibility of the Application for revision without taking a position on the merits. I have therefore confined myself to ascertaining whether the material that El Salvador presented as "new facts" satisfied the conditions laid down by Article 61 of the Statute of the Court. On this point, I reached an affirmative conclusion: the conditions were satisfied and the Application for revision was therefore admissible.

42. Having concluded, erroneously in my view, that the *ratio decidendi* of the 1992 Judgment in respect of the sixth sector of the land boundary was not related to the substance of the dispute but to its previous history, and that the new facts presented during the proceedings were therefore not of such a nature as to be a decisive factor, the Chamber decided that the Application for revision filed by El Salvador was inadmissible. It follows that the second stage of the revision proceedings, during which the Chamber would have had to rule on the merits of the Application, cannot commence. This is regrettable, since a fresh examination of the merits

rendu — limité, naturellement, au sixième secteur de la frontière terrestre — aurait permis à la Chambre de confirmer ou de revoir l'arrêt de 1992 sur la base d'une information sensiblement plus abondante et plus fiable que celle dont la Chambre disposait lors de l'instance originelle. Une nouvelle décision au fond, relativement au sixième secteur, aurait pu servir l'intérêt de la justice mieux que ne l'a servie l'arrêt de 1992, dans la mesure où plus une juridiction est informée, plus grandes sont ses chances d'adopter des décisions justes. A mon grand regret, et pour les raisons mentionnées dans cette opinion, je n'ai pas d'autre choix que d'exprimer mon désaccord avec la présente décision d'irrecevabilité de la requête en revision déposée par El Salvador.

(Signé) Felipe H. PAOLILLO.

of the dispute — limited, of course, to the sixth sector of the land boundary — would have allowed the Court to confirm or revise the 1992 Judgment on the basis of considerably more abundant and reliable information than had been available to the Chamber during the original proceedings. A new decision on the merits, relating to the sixth sector, might have better served the cause of justice than the 1992 Judgment, inasmuch as the better informed a court is, the greater are its chances of adopting correct decisions. To my great regret, and for the reasons mentioned in this opinion, I have no choice but to express my disagreement with the present decision holding inadmissible the Application for revision filed by El Salvador.

(Signed) Felipe H. PAOLILLO.

PRINTED IN THE NETHERLANDS

ISSN 0074-4441
ISBN 92-1-070985-3